Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

C C E E
La Réunion

AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

Les rapports suivants de la Région Réunion :

- Page 2 : Rapport d'activité 2024
- Page 2 : Budget 2024 – Comptes administratifs
- Page 48 : Rapport égalité Femmes-Hommes 2024
- Page 54 : Rapport du développement durable – Année 2024
- Page 56 : Budget 2024 – Comptes de gestion
- Page 58 : Budget 2025 – Budget principal, annexes et autonomes / Affectation de résultat 2024
- Page 60 : Budget 2025 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2025
- Page 62 : Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion fait sien les avis exprimés par l'ensemble de ses instances.

Adopté en Assemblée plénière du 24 juin 2025

REGION REUNION

73 boulevard du Chaudron – 97400 SAINT-DENIS – Île de La Réunion
Tel : 02 62 41 44 12 – Courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr – Site internet : www.ccee.re

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

CCEE La Réunion

AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

Les rapports suivants de la Région Réunion :

- Rapport d'activité 2024
- Budget 2024 – Comptes administratif

Adopté en Assemblée plénière du 24 juin 2025

---

73 boulevard du Chaudron – 97400 SAINT-DENIS – Île de La Réunion
Tel : 02 62 41 44 12 – Courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr – Site internet : www.ccee.re

Groupe permanent
Affaires européennes, financières et budget du Conseil régional, affaires générales

Dans un contexte géopolitique et, par conséquent, économique incertain et mouvant, le pilotage financier et budgétaire régional devient plus complexe, tel est le premier constat du CCEE. Après une année 2023 impactée par une hausse de l'inflation et par conséquence, une détérioration des recettes et une diminution des ressources notamment fiscales ; les données 2024 témoignent aussi des conséquences négatives de la conjoncture actuelle sur les finances de la Région Réunion.

Le CCEE note que le **compte administratif (CA) du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2024** est bien la traduction budgétaire de la stratégie financière établie par la mandature. Elle vise à pérenniser les équilibres budgétaires de la collectivité avec le souci d'un double objectif : ne pas dépasser les seuils d'alerte en matière de dette et optimiser les capacités financières de la collectivité pour réaliser les projets de la mandature en investissant tant dans le développement des Réunionnais.ses que de La Réunion.

Aussi, le CA pour l'année 2024 s'élève à hauteur de 1 milliard 254 millions d'euros (en mouvements réels et hors dettes) dont 516 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 738 millions en dépenses d'investissement. Il fait de plus état du niveau du niveau de réalisation des dépenses avec respectivement des taux de 88,3 % en investissement et 95,6 % en fonctionnement.

Le CCEE prend, également, note que la Région a – en 2024 – financé ses projets sans recourir à de l'emprunt nouveau et sans augmenter la pression fiscale ; et cela malgré :

- une baisse de – 1,2 millions d'euros du fonds de soutien à l'apprentissage ;
- une révision à la baisse de la fraction de TVA nationale en compensation de la suppression de la part régionale sur la valeur ajoutée des entreprises, soit – 4,8 millions d'euros pour la Région ;
- des mesures nationales de revalorisation du point d'indice en 2024 qui ont forcément pesé sur les finances régionales.

Toutefois, le CCEE retient que les recettes de fonctionnement ont progressé moins rapidement que les dépenses de fonctionnement ; d'autant que les interventions régionales, en 2024, ont été renforcées non seulement en faveur des champs de l'éducation, de la formation professionnelle, des entreprises réunionnaises mais aussi en ce qui concerne les charges du personnel et les charges financières (+ 4,4 % en recettes contre + 9,3 % en dépenses).

Il en ressort que :

- l'épargne brute est à hauteur de 158 millions d'euros ;
- l'épargne nette, ressource disponible pour investir après déduction des remboursements de la dette, se situe à 83,7 millions d'euros ;
- la combinaison de la diminution de l'épargne brute et de la croissance de la dette à rembourser avec les emprunts contractés en 2021, a généré une baisse de l'épargne nette ;
- la capacité de désendettement, nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette est à la hausse passant de 6,6 années en 2023 à 7,1 années en 2024.

Pour le CCEE, ces données financières relatives à l'exercice 2024 témoignent de la sensibilité des ressources de la collectivité à une conjoncture incertaine. Et eu égard aux prévisions concernant les indicateurs économiques comme la hausse de l'inflation, ou encore la volonté du Gouvernement de faire participer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics, le CCEE rappelle ses inquiétudes quant à la capacité de la collectivité régionale à faire face à des crises répétées ou de longue durée, à des aléas conjoncturels qui perdurent.

S'agissant plus particulièrement de la dette et de sa gestion, il encourage la collectivité régionale à poursuivre l'ensemble des démarches entreprises pour agir avec prudence et vigilance afin de s'assurer de la sécurité financière à ce niveau.

S'agissant des ressources humaines du Conseil régional pour l'exercice 2024, le CCEE a pris bonne note des informations diffusées lors du temps de présentation, assuré par la Direction des ressources humaines du Conseil régional. Il tient à souligner l'importance de ce temps qui a permis d'obtenir des données et informations complémentaires à celles figurant dans les documents budgétaires.

Par ailleurs, il souscrit pleinement à la politique régionale en matière de ressources humaines qui entend répondre à quatre objectifs, à savoir :

- consolider les lignes directrices de gestion ;
- améliorer la qualité de vie au travail ;
- améliorer la qualité de service ;
- maîtriser la masse salariale.

Au regard des constats partagés, le CCEE invite le Conseil régional à engager une stratégie ambitieuse en matière de ressources humaines ; afin d'assurer la transformation de la gestion du personnel non seulement en tant que ressources mais aussi en tant que compétences et emplois. Il s'agit de reconnaître pleinement les femmes et les hommes qui font vivre l'action régionale, de valoriser leurs compétences, de soutenir leurs parcours et de créer les conditions d'un engagement durable au service du territoire.

Aussi, en plus des quatre objectifs cités, la stratégie régionale viserait à répondre aux enjeux clés suivants :

- la mobilité fonctionnelle dans les bassins de vie ;
- le renforcement de la professionnalisation des agents publics par la formation continue ;
- l'accompagnement des transformations et des organisations de travail.

Enfin, le CCEE apprécie particulièrement l'effort fait par la collectivité régionale pour diffuser ces informations internes en créole réunionnais. Elle l'encourage fortement à poursuivre cette expérience et indique qu'il existe aujourd'hui, à disposition des agents en charge de cette communication en langue régionale, des formations dispensées par le CNFPT. Nul doute que les agents régionaux concernés qui ne demandent qu'à progresser et à bénéficier des avancées en matière de graphie et de vocabulaire avec les néologismes notamment, sauront se mobiliser pour participer activement à ces formations de qualité et de bon niveau.

En ce qui concerne la commande publique, le CCEE note l'ensemble des efforts faits par la collectivité pour :

- stabiliser les processus de recensement des besoins et de computation des seuils afin de sécuriser juridiquement les achats ;
- renforcer les outils de pilotage des processus de la fonction achat ;
- intégrer les objectifs de développement durable dans les marchés.

Aussi, vu l'ampleur de la tâche qui est bien sûr à poursuivre, le Conseil suggère, la mise en place, parallèlement à ces efforts, d'une plus large communication interne et d'un accompagnement plus important à destination de l'ensemble des directions et services régionaux. À cet effet, un renforcement en nombre du personnel du service de la commande publique serait une piste à développer.

Il est évident que comprenant mieux les finalités du travail de la commande publique, tout en étant plus fortement accompagné, les directions et services régionaux seraient plus rapidement autonomes sur les process et modalités de mise en œuvre des marchés publics. Par conséquent, la

commande publique pourrait alors s'attacher au déploiement de la stratégie du bon achat favorable à l'économie du territoire (entreprises locales, coûts les meilleurs notamment pour la collectivité...).

Pour ce qui est du patrimoine et de l'immobilier régional, le CCEE note que le rapport de présentation sur le BA/CA 2024 aborde l'optimisation de l'occupation des bâtiments régionaux avec la fiabilisation de l'inventaire physique, la régularisation des situations irrégulières le développement d'une stratégie de valorisation et d'optimisation de sa gestion. L'effort régional effectué dans ce champ est remarquable et se doit d'être poursuivi et, à ce titre, le Conseil demeure dans l'attente d'actions qui figureront et seront précisées, dans les Orientations Budgétaires et le Budget Primitif pour l'exercice 2026.

À propos des systèmes d'information et organisation, le CCEE constate que l'exercice 2024 était dédié à la modernisation de l'action publique, à l'évolution de l'infrastructure technique et à l'amélioration de la qualité de service.

Si ces trois axes stratégiques ont bien été déployés par la DSIO régionale, le CCEE attire l'attention de la collectivité sur deux points :

- le premier porte sur le traitement des demandes dont les délais sont encore trop longs. Il est donc à considérer que la modernisation de l'action publique et l'évolution de l'infrastructure technique, déjà bien enclenchées, participeront à réduire les délais de traitement et par conséquent la qualité du service s'en trouvera amélioré ;
- le second se rattache à la nécessité pour le Conseil régional de développer non seulement une veille mais aussi un usage, certes contrôlé et surveillé, de l'IA. En effet, il s'agit pour la collectivité régionale « d'apprivoiser déjà » l'IA et d'en favoriser ensuite son usage dès lors que gains de temps, évitement de tâches répétitives et chronophages… sont avérés. L'IA peut être pour la collectivité et ses agents un allié, d'autant que la variété des missions et la nécessité d'agir dans des délais de plus en courts imposent un recours à des outils et pratiques innovantes.

  Pour terminer sur ce point, il est important que le Conseil régional développe une politique claire et officielle d'utilisation de l'IA, qui soit à la fois encadrée et contrôlée. Cela permettra de tirer pleinement parti de ses bénéfices tout en garantissant la sécurité, la conformité et la cohérence des pratiques.
  En intégrant rapidement l'IA dans le quotidien professionnel des agents, la collectivité montre aussi son engagement dans l'innovation et la modernité. Cela contribue à maintenir l'attractivité des emplois régionaux, particulièrement auprès des jeunes générations, déjà familières avec ces outils numériques.

  Enfin, adopter une démarche proactive autour de l'IA s'inscrit naturellement dans la mission du Conseil régional, qui porte un projet ambitieux en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. En ouvrant la voie à une utilisation maîtrisée de l'intelligence artificielle, la collectivité se positionne comme un acteur responsable et visionnaire face aux évolutions technologiques.

Enfin s'agissant des moyens généraux, le CCEE relève l'important travail effectué pour optimiser la gestion du patrimoine de la collectivité et il y souscrit pleinement. Toutefois, le Conseil tient à formuler deux remarques :

- la première relative aux coûts liés à l'entretien des espaces verts qui ont considérablement augmenté (+ 64,65%), alors que l'on aurait pu s'attendre à la réalisation d'économies, d'autant que le Conseil régional fait appel à des prestataires externes. Aussi, une vraie réflexion doit être engagée sur ce point : accepter des coûts élevés, non seulement pour

entretenir, mais aussi pour embellir les espaces verts avec des espèces endémiques remarquables qui concourent à renforcer l'image de La Réunion en tant que hot spot de la biodiversité, surtout dans les espaces publics régionaux.

- la seconde sur le renouvellement de la flotte automobile régionale passant ainsi du thermique à de l'électrique. Le CCEE a un avis très réservé sur cette démarche. Aussi, il aurait souhaité avoir dans ce BA/CA des chiffres montrant les vrais gains de ce renouvellement : économie budgétaire en lien avec l'achat et l'entretien des voitures, économie budgétaire liée à la consommation d'énergie (l'usage de l'électricité permet-il une réelle économie ?), économie budgétaire relevant du traitement des véhicules en fin de vie (traitement des batteries hors de l'île…).

Il prend note que la collectivité régionale considère ce remplacement du thermique par de l'hybride et de l'électrique comme une traduction de sa *« volonté de promouvoir une mobilité durable et plus respectueuse de l'environnement » ;* et il s'en étonne, car une véritable promotion d'une mobilité durable et respectueuse de l'environnement passe plutôt par un encouragement, a minima, et une facilitation généralisée, a maxima, de l'usage des transports collectifs. Les véhicules qu'ils soient thermiques, hybrides ou électriques demeurent toujours un mode de déplacement individuel source d'embouteillage.
Une vraie politique de mobilité durable revient à promouvoir l'usage des transports collectifs en favorisant les déplacements en bus. Une étude de faisabilité de la mobilité des « usagers » de véhicules professionnels régionaux devrait montrer les avantages et inconvénients d'une telle mesure et le Conseil régional se doit d'anticiper sur ce point, s'il veut être l'exemple de mobilité durable pour La Réunion, les Réunionnais.ses.

En conclusion, dans un contexte de crise (économique, écologique, sociale) planétaire certes , mais aussi territoriale (violences urbaines...), qui impose de faire évoluer les pratiques et peut être de mettre en place des expérimentations ; plus que jamais, le CCEE considère que les bilans et les évaluations de l'action publique menée à l'échelle de La Réunion sont importants. C'est en ce sens que les conseils consultatifs doivent être sollicités car, à leur manière, avec leurs mots qui désignent des maux, ils éclairent les décisions et participent ainsi à toujours améliorer les politiques publiques régionales. Et s'il y a bien une politique publique régionale à amplifier, il s'agit de celle dédiée à la langue et à la culture réunionnaise où les dispositifs de l'État sont de plus en plus en retrait voire disparaissent (exemple : l'aide pour les actions d'accompagnement des jeunes par les acteurs culturels).

Avis des commissions du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement :

Commission « Vivre ensemble »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

Axe 1

Le développement humain et solidaire :
La pierre angulaire de la mandature

PARVENIR À UNE EXCELLENCE CULTURELLE

Les droits culturels, une voie vers le progrès social et humain

Dans l'introduction du bilan d'activités de la Région (BA) pour le secteur considéré, la collectivité se définit comme « un territoire exemplaire en matière de soutien aux politiques culturelles […] ». Son effort budgétaire en la matière, la plaçant à « un niveau d'investissement supérieur à celui de nombreuses collectivités hexagonales de même taille ».

Pour autant, l'ambition de parvenir à l'excellence culturelle, doit, pour qu'elle soit effective, trouver sa traduction dans les moyens qui lui sont réellement attribués.

Bilan d'activité 2024 – Région

	CA 2023		CA 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	3 410 000	3 342 600	2 634 500	2 798 119	- 18,4 %	- 9,6 %
Investissement	1 165 000	1 485 733	11 916 653	2 471 887	663,2 %	- 22,3 %
TOTAL	4 575 000	4 828 333	14 551 153	5 270 006	218,1 %	9,1 %

La commission « Vivre ensemble » s'est attachée à examiner le bilan d'activité 2024 de la Région au regard des chiffres du budget primitif (BP) du même exercice budgétaire.
Ci-après les chiffres en euros :

	BP 2024 AE/AP[1]	BP 2024 CP[2]	CA 2024 AE/AP	CA 2024 CP	Écarts de consommation
Fonctionnement : Autorisation d'engagement	17 768 125	15 735 010	18 274 853	17 645 960	AE : + 506 728 CP : + 1 910 950
Investissement : Autorisation de Programme	6 880 000	7 485 000	4 970 807	4 113 344	AP : – 1 910 193 CP : – 2 515 193
	24 648 125	**23 220 010**	**23 245 660**	**21 759 304**	

La mise en regard des chiffres du compte administratif (CA) avec ceux du BP fait ressortir en réalité, un manque à réaliser en AE+AP de 1 202 460 € et en (CP) de 1 460 706 €.

[1] Autorisation d'engagement / Autorisation de programme
[2] Crédit de paiement

La commission a procédé à l'examen détaillé des réalisations budgétaires eu égard aux inscriptions au BP concerné, selon les axes stratégiques définis par la collectivité :

I – Faciliter l'égal d'accès de tous aux ressources culturelles, à l'éducation, à l'enseignement artistique et culturel

<u>Action 1</u> : ***Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale en faveur des jeunes, en particulier des lycéens***

	BP 2024		BA 2024	
	AE/AP	**CP**	**AE/AP**	**CP**
Fonctionnement	110 000	95 000	240 000	31 437
Investissement	**-**	**-**	3 950	3 950

BP 2024 : AE = 110 000 € - CP = 95 000 €
BA 2024 : AE = 240 000 € - CP = 31 437€ et en AP = 3 950 – CP = 3 950

Or, dans le BP de 2024, il était également question de deux nouveaux dispositifs avec les inscriptions budgétaires ci-après, ce qui faisait un montant total AE+AP de 385 000 € :

Intitulé des actions	**BP 2024 AE/AP**	**BP 2024 CP**	**CA 2024 AE/AP**	**CA 2024** CP	Écarts de consommation
• Nouveaux dispositifs • Dispositifs partagés **AE (Fonctionnement)** **AP (Investissement)**	 175 000 100 000	 120 000 100 000			

Il apparaît à la lecture du rapport d'activité, le mandatement réel de 31 437 €, ce qui représente une faible somme rapportée au montant d'engagement (AE) de 240 000 € sur un total de 285 000 € prévu au Budget primitif 2024. En matière d'investissement, la somme mandatée est de 3 950€, alors que la prévision était de 100 000 €.

La commission regrette, par ailleurs, le report de certaines actions dans le cadre des dispositifs nouveaux, telles que la médiation des expositions à la Villa de la Région et le soutien à la création jeune public, d'autant que celles-ci visaient un égal accès à la culture sous toutes ses formes, pour les jeunes Réunionnais, notamment les plus défavorisés.
S'agissant du *Parcours découverte Maloya,* le maloya étant un élément central de l'identité culturelle de La Réunion, ce nouveau dispositif constitue une belle opportunité pour la valorisation du patrimoine local, et également pour les échanges interculturels afin d'enrichir l'expérience des élèves.

En ce qui concerne les initiatives qui lient la culture à la justice, l'art à la nature ou encore les résidences scolaires, l'approche semble variée et inclusive, cependant la commission s'interroge quant à son efficacité réelle et à son accessibilité à tous les élèves. *L'appel à projets permanent, le soutien aux orchestres* et *les résidences* sont-ils suffisants pour garantir un accès pérenne aux pratiques artistiques ? Dans le cas où la mise en place de tels programmes reste limitée par des contraintes budgétaires ou organisationnelles, la commission s'interroge sur une mise en œuvre potentiellement inégale et aussi sur le déploiement de ces initiatives intéressantes sur tout le territoire.
De manière générale, les dispositifs qui s'inscrivent dans ce cadre ne sont pas suffisamment développés.

On note, par exemple, une baisse sensible du nombre de lycéens et apprentis bénéficiaires du dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*, qui passe de 4790 en 2023 à 4 174 en 2024, et 939 *Lycéens et apprentis au spectacle*. Il est à souligner que l'académie de La Réunion comptait alors, 41 070 lycéens dont 16 040 lycéens professionnels et 5 090 lycéens en post bac lycées. Ces dispositifs sont-ils véritablement intégrés aux parcours éducatifs ou restent-ils des ajouts ponctuels ? Certains établissements pourraient-ils en bénéficier plus que d'autres en raison des ressources variables ?
Le nombre de bénéficiaires concernés par ces dispositifs, rapporté à la population scolaire/apprentis potentiellement concernée révèle une insuffisance de l'aide à l'éducation culturelle.

La commission insiste de nouveau sur l'urgente nécessité de l'éducation à l'image, ce dispositif national demande à être étendu au plus grand nombre. Cette forme d'éducation est capitale pour les jeunes de plus en plus exposés aux écrans et confrontés aux images en permanence. Ce dispositif constitue aussi un outil indispensable au développement de leur sens critique.

La collectivité doit identifier ce qui fait obstacle au développement de ces dispositifs.

Pour conclure sur cet axe, un des objectifs affichés du BP 2024 était aussi l'élaboration du plan d'éducation artistique et culturelle (EAC) **en vue de l'obtention du label « Territoire 100% EAC »** délivré par les Ministères de l'Education nationale et de la Culture. La commission s'interroge sur les stratégies mises en œuvre dans ce plan pour atteindre cet objectif.
Enfin, ces programmes nécessitent un suivi plus approfondi pour garantir un impact durable dans le parcours d'éducation artistique et culturelle des jeunes réunionnais.

<u>Action 2</u> : ***Mise en place d'actions régionales favorisant l'accès à la culture et au patrimoine en faveur du grand public***

Le dispositif « Guétali »

	BP 2024		BA 2024	
	AE	**CP**	**AE**	**CP**
Fonctionnement	**900 000**	**900 000**	**1 523 614**	**1 582 293**

La commission constate une augmentation des autorisations d'engagement (AE) de 623 614 € et une réalisation à la hauteur des engagements votés. Elle note aussi, en parallèle, l'élargissement de ce dispositif aux arts visuels et à la photographie.
Toutefois, l'augmentation affichée de + 84 représentations pour un objectif de 600 ne peut signifier une évolution satisfaisante de ce dispositif, dans la mesure où le Bilan d'activité (BA) précise que « *cette augmentation est notamment due aux expositions qui ont intégré ce dispositif* ». Ce sont aussi ces mêmes expositions qui expliquent l'augmentation du nombre de spectateurs/visiteurs (+ 37 000).

Quant aux structures bénéficiaires, leur nombre est passé de 50 à 54 avec l'extension de ce dispositif aux arts visuels et à la photographie. Il est à rappeler que ce nombre stagne à 50 depuis 2023 et le nombre de représentations et de structures bénéficiaires reste faible au regard de la nécessité de renforcer ce dispositif d'éducation culturelle de proximité et de cohésion sociale.
Le volume de représentations pourrait être plus important en autorisant les structures à présenter plusieurs projets, ce qui n'est pas le cas actuellement, contredisant la nécessité de la mutualisation des postes au sein des structures. La prise en compte de cette évolution permettrait d'atteindre plus facilement les objectifs fixés.

<u>Action 3</u> : ***Développement de l'enseignement artistique : Le Conservatoire à rayonnement régional – CRR***

Cible 2024 : 1650 élèves – BA : 1502 élèves

- Accompagnement du Conservatoire dans ses missions / - Projets 2024

	BP 2024		BA 2024	
	AE/AP	**CP**	**AE/AP**	**CP**
Fonctionnement	900 000	900 000	1 967 222	1 670 731
Investissement	900 000	901 000	280 000	498 000

- Divers

	BP 2024		BA 2024	
	AE/AP	**CP**	**AE/AP**	**CP**
Fonctionnement	**901 000**	**901 000**	**811 138**	**1 053 174**
Investissement	**2000 000**	**900 000**	**900 000**	**1 612 864**

Le Conservatoire régional a poursuivi, en 2024, son rôle clé dans la transmission et la valorisation de la pratique artistique locale**,** peut-on lire dans le Bilan d'activité.

Si la commission se réjouit de l'attention apportée à la prise en considération des droits culturels dans cette institution, elle attire également l'attention de la collectivité sur la nécessité de veiller également à un enseignement artistique pluridisciplinaire, ouverte sur le monde.

La commission relève, d'autre part, une baisse sensible des inscriptions (-148 élèves) par rapport aux prévisions. C'était déjà le cas en 2023 (- 120 élèves).

Elle note que l'ouverture des classes à horaires aménagés n'est toujours pas mise en œuvre, comme en 2023, l'explication alors apportée, dans le BA était que cette situation était liée « *à la non validation du projet d'établissement* ». Ce qui ne peut plus être invoqué en 2024. Cet état de fait ne favorise pas de nouvelles inscriptions…

Par ailleurs, la baisse des inscriptions au Conseil à rayonnement régional (CRR) serait due aux « *nombreux départs de grands élèves* », explication déjà avancée en 2023. La commission s'interroge également sur ce point.

Elle rappelle que notre région est la seule d'Outre-mer à disposer d'un CRR. Celui-ci contribue à apporter une formation de grande qualité reconnue, aux jeunes Réunionnais, dans tous les domaines qui sont les siens. Une attention toute particulière doit être apportée au bon fonctionnement de cette institution en vue de <u>toujours maintenir une offre d'enseignement artistique diversifiée au plus grand nombre</u>.

II – Renforcer les actions de développement et de structuration des secteurs culturels

<u>Action 1</u> : ***Le Schéma régional du spectacle vivant***

- ➔ Aider les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant
- ➔ Soutenir les compagnies de spectacle vivant

	BP 2024		BA 2024	
	AE/AP	**CP**	**AE/AP**	**CP**
Fonctionnement	**2 296 115**	**1 930 000**	**1 546 115**	**1 527 473**
Investissement	**590 000**	**350 000**	**-**	**-**

Nombre de salles soutenues : Cible = 13 – Bilan = 13
Nombre de salles en réseau : Cible = 12 – Bilan = 12

La commission constate avec regret un non engagement de 750 000 € sur l'AE prévue au Budget primitif ; en outre, aucun effort supplémentaire n'a été consenti pour renforcer ces actions. Le bilan est identique à celui de 2023 qui a connu une réalisation de Crédits de paiement de 1505 906 €. **La réalisation n'est toujours pas à la hauteur des besoins culturels du territoire**. Celui-ci compte, en matière de salles de création et de diffusion, une trentaine de lieux - équipements, qui fournissent près de 180 emplois). L'objectif de n'en soutenir que 12 ou 13, à peine la moitié des structures, reste encore insuffisant.

En outre, l**e Conseil insiste de nouveau sur la nécessité de soutenir de façon significative ces lieux qui inventent d'autres manières d'envisager la culture et de s'appuyer sur ces structures associatives afin de compléter l'offre culturelle et d'expérimenter de nouveaux modèles plus en lien avec la population.**

Par ailleurs, **s'agissant de la gestion des dossiers de demande de subvention des associations, les délais de traitement restent toujours trop longs, il est à noter que les subventions des compagnies, au titre de 2024, ont été majoritairement débloquées qu'après le mois de septembre 2024.**

- <u>Le Pôle régional des musiques actuelles</u>

	BP 2024		BA 2024	
	AE/AP	**CP**	**AE/AP**	**CP**
Fonctionnement	**605 000**	**510 000**	**735 000 (1)**	**700 450 (1)**
Investissement	**90 000**	**90 000**	**-**	**-**

(1) Les mêmes montants en AE figurent dans le Bilan d'activité, au titre du Sodavi !

L'Autorisation d'engagement a été augmentée de 130 000 €. L'enveloppe budgétaire prévue en section d'investissement (AP) n'a cependant pas été consommée.

La commission déplore que la plateforme Tournée Générale, (dispositif qui aide au financement des cachets pour des artistes) n'était pas opérationnelle durant le 1er semestre 2024 par manque de crédits pour la restaurer. Beaucoup d'intermittents ont subi ce dysfonctionnement.

. Le rôle du PRMA dans la structuration du secteur
Nombre d'artistes accompagnés : Cible 2024 = 500 – Réalisation 768, soit + 268

. Action partenariale : le contrat de filière des Musiques actuelles

	BP 2024		BA 2024	
	AE	**CP**	**AE**	**CP**
Fonctionnement	**50 000**	**50 000**	**-**	**-**

Nombre d'appels à projets : Cible 2O24 = 2 – Réalisation = 2
Résidences = 10 dossiers retenus sur 11 présentés.

Il est à souligner que l'autorisation d'engagement pour le PRMA était de 924 000 € en 2023, et de 605 000 € en 2024, la commission avait alors, relevé cette coupe budgétaire de plus du tiers du budget de cette structure. En outre, au vu de la situation dramatique que connaît le PRMA, la commission exhorte la collectivité à œuvrer pour que ce **Pôle régional de musiques actuelles** qui joue un rôle important dans le paysage culturel musical, et primordial dans la fédération et la structuration du secteur. **Il doit rester une entité facilitatrice de créations éclectiques, en matière musicale. Par ailleurs, la commission pense aussi à la nécessité, d'une coopération régionale musicale basée notamment sur la collecte et la préservation des musiques traditionnelles. Bien entendu, des moyens adéquats seront nécessaires pour que le PRMA atteigne ces objectifs.**

<u>Action 2</u> : ***Le Schéma régional des enseignements artistiques (SREA)***

La commission salue l'adoption de ce schéma en décembre 2024.

- Accompagner aux programmes d'action et d'investissement
- Initier une dynamique de coopération entre les collectivités
- Accompagner l'écriture des projets d'établissement

	BP 2024		BA 2024	
	AE	**CP**	**AE**	**CP**
Fonctionnement	**761 000**	**535 000**	**568 490**	**638 546**

De manière générale, le nombre d'écoles ou de collectivités accompagnées (3) est faible au vu de leur nombre sur le territoire. S'agissant des écoles, on note 14 établissements accompagnés dont 12 renouvellements ! Là encore, la collectivité doit étendre ces actions nécessaires au développement et à la démocratisation de l'éducation artistique.

<u>Action 3</u> : ***Le schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise***

	BP 2024		BA 2024	
	AE	**CP**	**AE**	**CP**
Fonctionnement	**250 000**	**205 000**	**122 840**	**157 011**

Dont :
- Soutien à l'organisation et à la participation à des salons et manifestations littéraires

	BP 2024	
	AE	**CP**
Fonctionnement	**175 000**	**130 000**

15 projets accompagnés
La commission note avec satisfaction le nombre de projets accompagnés.

- Soutien à l'édition et à la diffusion (associations)

	BP 2024	
	AE	**CP**
Fonctionnement	**75 000**	**75 000**

Cible 2024 : soutien de 5 projets d'édition.

4 projets d'édition ont été accompagnés, 1 de moins qu'en 2023. Par ailleurs, l'attention de la commission a été attirée par la précision suivante figurant dans le Bilan d'activité : *« plusieurs dossiers sont en dehors du cadre d'intervention* ». Il aurait été intéressant d'avoir des précisions quant aux motifs d'irrecevabilité des dossiers écartés. **Concernant l'accessibilité à ce dispositif, il serait certainement judicieux de procéder à la simplification du cadre d'intervention, sa complexité peut être véritablement un frein à l'aboutissement des demandes.**

Par ailleurs :
- Soutien à l'édition et à la diffusion (entreprise)

	BP 2024	
	AE	**CP**
Fonctionnement	**290 000**	**200 000**

BA 2024 : 7 projets accompagnés contre 10 en 2023
Nombre d'emplois accompagnés : 0

La commission constate que la révision du Schéma de la lecture publique et de la littérature réunionnaise prévue en 2024, n'est toujours pas faite. Par conséquent, c'est un cadre datant de 2014 qui sert de base aux actions y afférentes. La commission espère que le nouveau schéma sera réellement opérationnel en 2025, comme annoncé dans le BA.

Action 4 : ***Le Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels*** *(SODAVI)*

	BA 2024	
	AE/AP	**CP**
Fonctionnement	**735 000**	**700 450**
Investissement	**69 500**	**72 926**

Ces montants qui figurent dans le Bilan d'activité ne permettent pas d'identifier les dépenses réelles auxquelles ils correspondent, d'autant plus que, dans le tableau de dépenses réelles du Compte administratif, ils figurent au titre du PRMA.

- Accompagnement du FRAC

	BP 2024	
	AE	**CP**
Fonctionnement	**200 000**	**105 000**

Pour l'année 2024 : Cible : 5 expositions, réalisation : 7, dont 4, hors les murs, 2 dans les murs, 1, itinérante.

- Programmation d'expositions à la Villa de la Région

	BP 2024	
	AE	**CP**
Fonctionnement	**100 000**	**75 000**

Cible : 6, réalisation : 6

- Mise en œuvre de la politique d'acquisition d'œuvres et gestion de la collection régionale
Cible : 2, réalisation :2

	BP 2024	
	AE	**CP**
Fonctionnement	**100 000**	**100 000**

Cette action semble se retrouver globalisée dans le *« Tableau synthétique de dépenses réelles sous l'intitulé* « *acquisitions* d'ouvrages, *d'œuvres d'art*, *inventaire patrimoine, Iomma, réhabilitation »*, « divers ». Aussi, il est difficile de savoir quel est le montant qui lui réellement consacré.
(CA 2024 : AE = 1 156 709 – CP 1 038 403 €
: AP = 697 278 € - CP 371 343 €)

La commission souhaiterait avoir des éléments d'information concernant la politique d'acquisition, de conservation et de diffusion des œuvres.
La commission relève que le secteur des arts visuels ne dispose toujours pas d'un SODAVI. Pour mémoire, le CCEE, avait suggéré à la collectivité, depuis bientôt une décennie, de se doter de ce schéma (depuis 2017 !) et n'avait pas manqué, de le lui rappeler lors de son avis sur les différents exercices budgétaires. Il est à souligner que celui-ci, selon le Bilan d'Activité (BA) de 2024, est en cours d'élaboration avec « une *1ère phase d'étude dressant un état des lieux partiel et la préparation d'un cahier des charges intégrant un diagnostic approfondi et une concertation sectorielle » ...*

Les professionnels du secteur des art visuels s'interrogent légitimement sur la volonté de La Région d'accompagner les dynamiques portées par des artistes issus pour un grand nombre de l'Ecole Supérieure d'Art de La Réunion, soutenus par le Frac-Réunion, en co-construction avec les opérateurs associatifs, tels Lerka, Constellations, Piton Triangle…

<u>Action 5</u> : ***Le Schéma régional du patrimoine culturel***

Cf. Titre V

III – Rénover l'accompagnement aux acteurs culturels

La révision des dispositifs existants en lien avec les autres partenaires publics financeurs et les acteurs des différentes filières

	BP 2024	
	AE/AP	**CP**
Fonctionnement	**1 475 000**	**1 450 000**
Investissement	**1 480 000**	**1 320 000**

Les résidences d'artistes
Mise en place de résidences d'artistes au MoCA
BP 2024 : AE = 100 000 € - CP = 75 000 €

Subventions de Fonctionnement aux associations
BA 2024 : AE = 2 577 707 – CP 2 132 321
Un non engagement de 445 386 €, 17,28 % de l'engagement voté. Ce montant aurait pu aider bon nombre d'associations porteuses de projets culturels utiles à la société !

Subventions en Investissement équipements des associations
BA 2024 : AP = 845 026 – CP = 923 697

Il était question dans le budget primitif de 2024 de la révision des dispositifs existants… et aussi de « *favoriser les résidences de création artistique au Moca afin de répondre aux besoins des artistes en manque d'espaces de création et d'exposition*. » Cet objectif n'a manifestement pas été atteint, une seule résidence ayant été effectuée jusqu'ici.

Par ailleurs, il aurait été intéressant de savoir précisément en quoi consiste ce dispositif, à qui s'adresse-t-il ? et quelle est la procédure pour pouvoir en bénéficier. Est-ce un appel à projets dédiés aux arts visuels ? Au patrimoine ? Ou à toute discipline artistique ?
En outre, la commission rappelle qu'une réflexion plus globale sur les possibilités d'accueil de résidences d'artistes dans d'autres lieux doit être menée.
À ce propos, la commission avait déjà proposé, dans son avis sur le BP de 2024, d'autres lieux possibles. Une collaboration avec les lieux intermédiaires est également une solution à envisager ; ces derniers accueillent déjà des artistes en résidence et mériteraient d'être soutenus par la collectivité dans le développement de cette mission.

<u>L'ouverture et les échanges</u>

S'agissant de cette action, la commission encourage fortement la collectivité à poursuivre dans la voie de l'ouverture et des échanges avec le Relais Culture Europe.

IV – Encourager la formation culturelle et artistique

L'encouragement s'est traduit par le lancement d'un plan de formation professionnelle à destination des artistes-enseignants.

V – Valoriser le patrimoine culturel et le rendre accessible à la population

2 actions sont concernées :

<u>Action 1</u> : ***Valoriser la littérature créole et la langue réunionnaise***

	BA 2024	
	AE	**CP**
Fonctionnement	**32 000**	**25 700**

La commission note avec intérêt les actions menées et entreprises par la collectivité dans le cadre de ses compétences obligatoires en la matière.
Toutefois, elle attire une fois de plus l'attention de la collectivité sur la faiblesse de réalisation des actions de valorisation de la littérature réunionnaise et de la langue créole.

La collectivité devrait amplifier les actions de valorisation de la langue créole réunionnaise. Il devient urgent, avec les services de l'État, de concrétiser le projet de création d'un Institut public du créole réunionnais. Cet outil serait, de fait, un facilitateur dans l'élaboration d'une politique linguistique territoriale cohérente.

<u>Action 2</u> : ***Rendre les musées régionaux accessibles***

Il est à relever une baisse sensible de la fréquentation des musées, notamment par le public scolaire (- 56 812 visites) à l'exception de Kéliona.

La commission suggère une politique d'accessibilité des musées régionaux, plus volontariste. La gratuité devrait s'appliquer à tous les scolaires du territoire. Cette disposition répondrait ainsi à l'ambition affichée de la collectivité de l'égal accès à la culture.

Au regard de la grande vulnérabilité du contexte social, il semble essentiel au Conseil, que la collectivité accompagne de manière plus affirmée la forte dynamique créatrice que nous avons la chance d'avoir sur notre territoire et relève ainsi les défis majeurs auxquels il est confronté.
Il est fondamental de réaffirmer le rôle politique de la culture dans la cité et dans la transformation sociale.

Commission « Égalité des chances »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale

En préambule, la commission souhaite attirer l'attention de la collectivité sur la forme actuelle de diffusion des rapports numériques, transmis sous forme d'images. Ce format empêche toute recherche dans le texte, copie de contenu ou lecture par des outils d'assistance, ce qui ralentit l'analyse, limite le travail collaboratif et nuit à l'accessibilité. Elle sollicite la transmission systématique de documents dans un format textuel accessible, conformément aux bonnes pratiques en matière d'accessibilité numérique et aux exigences légales (RGAA[3], loi pour une République numérique). Cette mesure simple favoriserait un travail plus fluide, inclusif et efficace au sein des instances consultatives, appelées à étudier et exploiter ces documents pour remplir leur mission de conseil auprès de la collectivité.

Axe 1

Le Développement humain et solidaire :
La pierre angulaire de la mandature

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Région a confirmé en 2024 son engagement fort en faveur de l'éducation, considérée comme un levier essentiel de lutte contre la pauvreté. Elle poursuit en effet la mise en œuvre de son programme de mandature axé sur l'égalité des chances, en élargissant l'offre de formation (construction de lycées, modernisation de l'enseignement professionnel) et en maintenant de manière volontariste un ensemble de dispositifs d'accompagnement visant la réussite des lycéennes et lycéens.
Les dépenses éducatives (crédits de paiement réalisés) se sont élevées à 74,5 M€, contre 77,4 M€ en 2023. Cette baisse concerne principalement les crédits d'investissement (- 15,5%), tandis que les dépenses de fonctionnement ont enregistré une nette hausse (+ 24,1%). La commission salue cet engagement et encourage la collectivité à poursuivre ses efforts en faveur de la réussite scolaire et de la réduction des inégalités, en veillant à maintenir un niveau soutenu d'investissement, indispensable pour répondre aux besoins éducatifs du territoire.

I – Une intervention renforcée de la collectivité dans ses champs de compétences obligatoires

⇨ Construction et réhabilitation des lycées

Conformément à ses objectifs et à ses obligations en tant que propriétaire du bâti scolaire**,** la commission prend acte de la poursuite du programme de construction de nouveaux lycées (lycée de la mer, lycée de l'hôtellerie et du tourisme), ainsi que de la mise en œuvre du plan de réhabilitation et de rénovation thermique des lycées pour la période 2022-2028.

Elle souligne que **cette stratégie d'adaptation du bâti scolaire au changement climatique constitue une priorité de long terme**. **Dans un contexte de réchauffement global et face à la réticence de l'académie de La Réunion à modifier le calendrier scolaire sur l'année civile, la commission exprime l'espoir que ces investissements permettront de réduire significativement la température dans les salles de classe durant les périodes de forte chaleur**, créant ainsi des conditions d'apprentissage plus favorables pour les lycéennes et les lycéens.

[3] Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité

La commission regrette par ailleurs l'absence d'éléments qualitatifs dans le rapport d'activité sur les efforts de la collectivité en matière d'accessibilité des lycées. Une mise en perspective des opérations réalisées ou des avancées dans la mise en conformité aurait permis de mieux apprécier l'engagement régional sur cet enjeu essentiel. Elle note cependant, à l'examen du tableau synthétique des dépenses réelles du compte administratif 2024, que les travaux d'accessibilité représentent un montant de 11,4 M€ contre 15,2 M€ en 2023, soit une baisse significative de 25 %. Cette évolution aurait mérité d'être explicitée afin de distinguer ce qui relève d'un simple phasage opérationnel d'investissements d'un éventuel ralentissement dans la mise en œuvre des engagements.

La commission rappelle l'enjeu majeur que constitue l'accessibilité du bâti scolaire pour l'effectivité du droit à l'éducation pour tous. De nombreux élèves en situation de handicap sont encore confrontés à des infrastructures inadaptées qui freinent leur parcours, limitent leur autonomie et, plus largement, remettent en question le principe d'égalité des chances. Elle recommande donc de renforcer les efforts sur le bâti existant dans ce domaine, dans une logique d'inclusion réelle, et d'en rendre compte plus précisément dans les prochains rapports d'activité, notamment à travers des indicateurs de suivi, des exemples de réalisations concrètes et des perspectives à moyen terme.

⇨ Dotations financières pour le fonctionnement matériel et l'équipement pédagogique des lycées

La commission souligne l'engagement de la collectivité envers l'amélioration des équipements éducatifs qui met en avant des investissements concrets : 16,64 M€ en dotations annuelles de fonctionnement et 9,65 M€ en dotations annuelles d'équipement, notamment dans le numérique.

Dans sa volonté de donner une image dynamique et proactive de l'institution, la collectivité présente ces investissements comme une avancée positive pour l'enseignement et la pédagogie. La commission **regrette cependant l'absence de chiffres détaillés mesurant l'impact concret de ces investissements au bénéfice direct des lycéens.**

Par ailleurs, la commission s'inquiète de la baisse - certes légères - de la dotation financière par élève dont le ratio cible en 2024 est passé de 570 €/élève à 560 €/élève. Elle aurait souhaité une comparaison utile avec les dotations des autres régions hexagonales et d'outre-mer.

II – Mener des actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves

La commission salue les avancées notables de l'Axe 1, notamment le succès croissant du dispositif « Repas à 1€ », qui a permis d'atteindre près de 20 000 bénéficiaires (+5017), témoignant de son impact positif sur l'accès à la restauration scolaire. Elle constate cependant que certaines actions n'ont pas pleinement atteint les cibles prévues. Si les justifications apportées par la collectivité sont recevables, la commission souligne l'intérêt de **renforcer les mécanismes d'évaluation des politiques publiques**, en associant les acteurs de terrain (chefs d'établissement, équipes pédagogiques, associations, élèves, parents) afin d'en améliorer l'efficacité opérationnelle et l'appropriation locale.

S'agissant de **la prévention du harcèlement scolaire**, la commission propose **d'explorer les voies d'une coopération accrue avec les associations de parents d'élèves,** acteurs de proximité qui peuvent contribuer activement à la sensibilisation, à la médiation et à l'orientation des familles.

Enfin, **au sujet du décrochage scolaire**, la commission rappelle que l**es aides individuelles, bien que nécessaires, doivent s'inscrire dans une stratégie globale d'accompagnement**. Elle recommande d'engager **une réflexion partagée sur la continuité des parcours, notamment entre les filières professionnelles (CAP → Bac Pro)**, en associant la collectivité, l'Académie et les partenaires éducatifs pour garantir une continuité cohérente des parcours de formation.

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

La commission note avec **satisfaction l'amélioration du taux de réalisation budgétaire pour ce volet avec plus de 22 M€ en 2024**. Elle relève également que **la Région a affirmé efficacement son rôle de chef de file dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) et la vie étudiante** en lançant l'élaboration du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) en 2024 ainsi qu'un schéma territorial de la vie étudiante dans lequel la question du logement étudiant est centrale.

S'agissant du **soutien au pouvoir d'achat des étudiants réunionnais**, elle note un écart important entre la cible 2024 fixée dans les orientations budgétaires (OB) et le réalisé en 2024 (1928 étudiant.e.s bénéficiaires d'une aide ARES/API et ARRPE[4] - total provisoire - contre l'objectif cible de 4000). La commission se questionne sur ce point : a-t-on visé trop haut ou bien la cible n'a été atteinte qu'à moins de 50% pour des raisons complexes ? Si c'est le cas, il conviendrait de mieux les identifier pour les années à venir.

La commission souligne par ailleurs l'effort consenti par la collectivité pour homogénéiser les conditions d'accès et les calendriers d'accès à un système d'aides qui demeure assez complexe dans son déploiement. Elle **salue le même effort pour favoriser le ressourcement des étudiants réunionnais**, le nombre de bons « ressourcement étudiant » ayant progressé de 10% par rapport à 2023.

S'agissant du **développement des cursus de formations de l'enseignement supérieur**, la commission souligne l'**ambition de la collectivité qui est de faire de notre territoire une terre de progrès social en développant des formations adaptées aux besoins locaux et aux secteurs d'avenir.** Malgré un retard constaté dans la réalisation du SRESRI, cette stratégie sera le véhicule de l'ambition régionale en matière d'ESRI.

S'agissant de **l'inclusion sociale des étudiants au sein des filières de l'enseignement supérieur**, la commission rappelle une fois encore que **la volonté de viser l'excellence par un soutien ciblé (CPES, Prépa INP, INGE+, ESIROI, IUT…)[5] ne doit pas masquer l'ampleur des besoins exprimés par les filières de formation universitaires dites « malencontreusement » massifiées** et dans lesquelles les étudiant.e.s s'orientent faute de perspectives plus adaptées à leur profil. De facto, l'écart entre les prérequis attendus dans ces formations et le niveau d'une grande majorité d'apprenants - primo-arrivants, voire redoublants - conduit le plus souvent à l'échec dont on mesure mal les conséquences individuelles (estime de soi en berne, mal-être, dépression…) et collectives (dépense d'argent public inadaptée, voire inutile puisque conduisant à l'échec…).

De surcroît, **la commission « égalité des chances » souhaite rappeler que la notion même de filières d'excellence exclut par définition ceux qui n'y sont pas.** Elle se questionne sur les budgets accordés à ces filières et qui manquent encore cruellement aux filières de formation universitaires dites massifiées. La commission aurait souhaité la présentation des coûts par **filière et par étudiant** consacrés aux filières participant à faire de La Réunion un pôle d'excellence.

---

[4] Allocation régionale d'enseignement supérieur/ Allocation première installation et Aide régionale au remboursement d'un prêt étudiant

[5] Classe préparatoire aux études supérieures, Classe Préparatoire intégrée à l'Institut National Polytechnique, Ingénieur·e Plus, École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien, Institut Universitaire de Technologie

S'agissant de **la promotion de la formation doctorale et des colloques d'envergure**, la commission note la poursuite d'un dispositif en effet revalorisé (de 1200 à 1500€/mois en 2024) mais qui demeure décalé au regard des attentes maintes fois exprimées par le CCEE et les principaux concernés (doctorant.e.s et directeurs de laboratoires de recherche), à savoir **une harmonisation avec le dispositif national des contrats doctoraux,** même dans la perspective d'une baisse du nombre d'Allocations Régionales de Recherche accordées par la collectivité. Cette inégalité de traitement des doctorant.e.s au sein d'un même laboratoire conduit depuis des années à des situations compliquées qu'il s'agirait de traiter dans la perspective du prochain POE.

S'agissant de **l'accompagnement des projets d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur**, la commission note avec satisfaction l'ampleur des fonds européens consacrés au campus sud Santé à Saint-Pierre et à l'ENSAM au Port qui rééquilibrent utilement la carte régionale de l'ESR.

DÉPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

À la lecture du tableau de synthèse du bilan financier, la commission constate qu'en 2024, l'effort de la collectivité dans le domaine de la formation professionnelle s'est nettement intensifié par rapport à l'exercice précédent.
En fonctionnement, les autorisations d'engagement augmentent de 16,6 % (118,49 M€ contre 101,60 M€ en 2023) et les crédits de paiement progressent de 31,8 % (95,58 M€ contre 72,53 M€). En matière d'investissement, la dynamique est encore plus marquée : les autorisations de programme bondissent de 1 137 % (16,77 M€ contre 1,36 M€) et les crédits de paiement de 310,1 % (14,37 M€ contre 3,50 M€).
Ces évolutions (cf. tableau ci-dessous) traduisent clairement la volonté réaffirmée de la collectivité d'assumer pleinement son rôle de chef de file en matière de formation professionnelle. Cette montée en puissance des moyens financiers s'articule en outre avec une feuille de route ambitieuse pour les années à venir. En effet, la trajectoire 2024-2027 affiche des objectifs clairs : élever le niveau de qualification, réduire les inégalités d'accès à la formation et préparer une génération à relever les défis économiques de demain. Dans un territoire marqué par un taux de chômage structurellement élevé, notamment chez les jeunes, ces objectifs ne peuvent être que partagés.

CA 2022		**CA 2023**		**CA 2024**	
AE/AP	CP	AE/AP	CP	AE/AP	CP
80 19 873 €	**67 431 888 €**	**102 951 669**	**76 029 542 €**	**135 260 455**	**109 946 640**

Bilans financiers depuis 2022 (en euros)

I – Consolider le rôle de chef de file de la Région

S'agissant des actions 1 et 2 (piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégiques et mettre en œuvre la nouvelle contractualisation du Pacte 2024-2027 ; renforcer la veille stratégique), la commission note avec satisfaction **les avancées qualitatives et quantitatives, notamment en nombre de participants aux différents dispositifs, mais s'étonne néanmoins des retards relatifs au CPRDFOP[6] et SRFSS[7]**, l'explication du décalage d'une année dans l'adoption du premier document stratégique demeurant peu convaincante (« attente de l'installation de la nouvelle gouvernance de l'emploi et de la formation pour une reprise des travaux sur le plan d'actions »).

[6] Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
[7] Schéma régional des formations sanitaires et sociales

La commission note également avec intérêt **la signature avec l'État du nouveau protocole de Plan Régional d'Investissement dans les Compétences qui conforte en effet le chef de filât de la collectivité** en matière de conception et d'achat de programmes de formation professionnelles à destination des demandeurs d'emplois. Elle sera **attentive au suivi des retombées effectives sur les chiffres de l'emploi à La Réunion** dans un contexte national difficile dans de nombreux secteurs.

II – Rénover l'achat de formation dans ses supports et dans son contenu

La commission souligne les progrès réalisés en matière de **rénovation de l'ingénierie de formation (action 1)**, notamment avec la généralisation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et la mise en place de parcours couvrant l'ensemble des étapes, de l'entrée en formation jusqu'à l'insertion. Elle souligne également le développement de parcours plus cohérents et intégrés, en particulier pour les publics les plus éloignés de l'emploi, grâce à **l'approche par blocs de compétences et à la mise en œuvre de parcours sans rupture (action 2).** Enfin, elle salue l'amélioration du suivi de la qualité des formations, notamment à travers l'externalisation des contrôles.
Les crédits de paiement augmentent fortement, passant de 4,8 M€ en 2023 à 11,5 M€ en 2024. Cette hausse traduit une volonté claire de la Région d'accélérer la mise en œuvre concrète des actions engagées en faveur des parcours de formation, notamment pour les publics infra bac.

III – Élever le niveau de compétences des Réunionnais.e.s

S'agissant du **dispositif LéspassClés**, la commission **s'interroge sur les raisons du prolongement de l'expérimentation.** Elle aurait préféré quant à elle l'arrêt de la phase expérimentale et **une généralisation dans les écarts de La Réunion** afin de toucher un plus large public souvent éloigné des dispositifs classiques.
La commission souligne les bons résultats d'ensemble, tant dans le déploiement du Plan Régional de Maîtrise des Compétences que dans l'accompagnement des actions de remobilisation et de préqualification. Le soutien aux programmes de formations sectorielles a utilement bénéficié à des secteurs stratégiques comme le BTP, l'agriculture, le commerce, le numérique, l'audiovisuel, etc.

Enfin s'agissant de la **SPL AFPAR**, la commission note avec satisfaction qu'elle a obtenu des résultats positifs en 2024 en termes d'obtention de titres professionnels ou de certificats de qualification professionnelle. Pour autant, elle s'inquiète du taux de placement en emploi qui demeure décevant (45%) et de l'écart de 14% entre la cible et le réalisé s'agissant du nombre de stagiaires accueillis.

IV – Consolider les filières sanitaires et sociales

La commission note l'ampleur du soutien régional à l'ensemble d'un secteur en attente de l'adoption du futur CPRDFOP mais qui a bénéficié en 2024 d'un renforcement des actions de formation, tant en fonctionnement qu'en investissement.

V – Développer des dispositifs d'aide à la formation en vue de lutter contre les freins périphériques

L'évaluation des cinq actions menées révèle une **montée en puissance des dispositifs dans leur diversité (revalorisation des bourses dans les filières sanitaires et sociales, gratuité des transports en commun, lutte contre la précarité menstruelle…)**. S'agissant de l'accompagnement des stagiaires en mobilité, la commission se questionne néanmoins à ce stade sur le retard constaté dans la signature de la convention avec LADOM et sur les lignes directrices de la future feuille de route sensée identifier des secteurs prioritaires et les opérateurs concernés.

VI – Réinvestir le champ de l'apprentissage

La commission note avec satisfaction les **efforts consentis par la Région pour améliorer les conditions d'apprentissage des apprenants** alors même que France Compétences réduisait ses dotations passant de 5 à 4 M€ en 2024. Pour autant, elle note que les engagements pris pour soutenir les CFA n'ont pas été tenus. Les objectifs ciblés (cible : 20) n'ont pas été atteints (réalisé : 0), tant en fonctionnement qu'en investissement.

VII – Poursuivre la structuration et le déploiement du SPRO

La commission note la poursuite du déploiement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) visant la nécessaire professionnalisation des acteurs et un accès facilité à l'information et au conseil désormais mieux réparti sur le territoire (diffusion renforcée de l'information liée à l'orientation et stratégie de territorialisation de l'offre de service régional). Elle souligne à ce titre **les initiatives intéressantes que sont « Lo kar loryantasion »**, dispositif itinérant d'information et de conseil de proximité pour les Hauts, les écarts et les quartiers prioritaires de la ville **et l'outil « My job glasses »**, plateforme numérique de mentorat professionnel initiée avec France Travail.

Sur le plan budgétaire, elle constate toutefois et s'interroge sur la baisse significative du budget consacré à ce volet en fonctionnement : - 16,2 % pour les autorisations d'engagement et - 46,8 % pour les crédits de paiement par rapport à l'exercice précédent. Ces évolutions traduisent un taux de réalisation de 73,8 % en AE et de 45,5 % en CP par rapport au budget primitif 2024.

Poursuivre la structuration du SPRO	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux de réalisation /BP 2024
Autorisation d'engagement (AE)	3 756 601	4 298 600	3 131 458	73,8 %
Crédit de paiement en fonctionnement	4 771 955	5 510 155	2 593 132	45,5 %

Source : rapports d'activité 2023 et 2024

Pour conclure, la commission souhaite que le rapport d'activité intègre à l'avenir des éléments plus qualitatifs, notamment le taux de réussite à l'ensemble des diplômes préparés afin de mieux apprécier l'efficacité des formations proposées.

Commission « Cohésion sociale »

Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation, relations internationales, et coopération régionale

Sur le plan méthodologique, la commission a procédé à l'examen du bilan d'activité et du compte administratif de la collectivité régionale pour l'exercice 2024 sur la base **d'une mise en perspective** avec le bilan d'activité ainsi que le compte administratif de l'exercice précédent (2023), les orientations budgétaires 2024 ainsi que le budget primitif de la collectivité pour ce même exercice. Cette approche permet ainsi d'établir des **taux d'évolution** par rapport à l'exercice précédent et de **contrôler les taux de réalisations budgétaires** ainsi que le **respect des annonces budgétaires** effectuées pour l'exercice 2024. La commission a par ailleurs jugé pertinent, à mi-parcours de cette mandature, de **rappeler certains éléments du discours de mandature** concernant ses champs de compétence (sport, cohésion sociale et coopération régionale).

En complément de ces sources documentaires, la commission a également eu l'opportunité de participer conjointement avec le CESER, à **une réunion de présentation de ce bilan d'activité 2024 par la Direction culturelle et sportive ainsi que la Direction de la cohésion sociale de la collectivité régionale**. Aussi, certaines observations et certains constats formulés par la commission dans cet avis, ont été établis à partir d'éléments d'information communiqués au cours de cet échange et qui ne figurent pas forcément dans le rapport d'activité.

Cet examen amène la commission à formuler l'observation générale suivante :

La commission ne relève pas pour le secteur du sport et de la cohésion sociale d'innovations particulières, avec globalement **une continuité des actions menées par la collectivité** en lien avec les grandes priorités régionales déclinées autour des trois axes[8] et traduisant **les « mesures phares »** envisagées pour chacun des trois axes, notamment celles visant à « lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité », favoriser une « excellence sportive régionale » et celles devant permettre de « promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons ».

Concernant le secteur du co-développement régional, la commission a pu relever par rapport à l'exercice antérieur, une **nette montée en charge des dispositifs et des crédits** affectés ainsi que la **mise en œuvre de démarches innovantes** liées à l'aide à l'émergence de projets et à l'accompagnement des projets associatifs et des porteurs de projets dits de petite taille.

[8] Développement humain, développement économique, développement durable

Axe 1

Le Développement humain et solidaire :
La pierre angulaire de la mandature

SOUTENIR L'EXCELLENCE SPORTIVE

Les données extraites des différents documents budgétaires** permettent d'établir le tableau comparatif ci-dessous pour le secteur du Sport :

SPORTS	CA 2023	BP 2024	CA 2024	TAUX REALISATION CA 2024/BP 2024
Autorisation d'Engagement (AE) (Fonctionnement)	*3 227 295*	3 440 000	**2 634 500**	76,6 %
Autorisation de Programme (AP) (Investissement)	*1 561 322*	11 215 000	**11 916 653**	106,3 %
Crédit de Paiement Fonctionnement	*3 093 662*	3 440 000	**2 798 119**	81,34 %
Crédit de Paiement Investissement	*3 180 809*	4 656 000	**2 471 887**	53,1 %
Capacité d'Engagement (AE+AP)	*4 788 617*	14 655 000	**14 551 153**	99,3 %
Crédit de Paiement Total	*6 274 471*	8 096 000	**5 270 006**	65,1 %

* Unités : euros
** Source : Bilan d'activité et compte administratif 2023, Budget primitif 2024 et Bilan d'activité et compte administratif 2024

Commentaire général

L'analyse comparative brute de ces données entre les réalisations 2023 et 2024 indique sur le plan du fonctionnement (AE), **une variation à la baisse de 18,4% des autorisations d'engagement** ainsi que de près de **10% pour les crédits de paiement associés**. Il convient néanmoins de préciser que les crédits alloués sur l'exercice 2023 intégrait l'aide régionale pour la participation à la 11ème édition des Jeux des îles de l'océan Indien (AE de 425 000 € et CP de 536 907 €). La baisse enregistrée semble simplement traduire l'absence de cette enveloppe pour 2024. En effet, après recoupement avec les données budgétaires de l'exercice 2022, il apparaît que les autorisations d'engagement pour 2024 (2,6 M€) sont du même ordre que celles pour 2022 (2,7 M€).
La commission constate que **sur le plan de l'investissement**, **les autorisations de programme** d'un montant de 11,9 M€ **enregistrent une hausse très importante** (663,2%) par rapport à 2023. La commission relève que ceci est lié principalement à la mobilisation d'une **autorisation de programme** de **8,5 M€** pour la construction d'un **gymnase à Champ-Fleuri** ainsi que d'une **autorisation de programme de 1,8 M€** pour la **rénovation du CREPS de Saint-Denis**.

Au niveau des **réalisations budgétaires**, la commission souligne **les bons taux réalisés par la collectivité** au niveau des autorisations de programme (106,3%), de la capacité d'engagement (99,3 %) ainsi que des **crédits de paiement liés au fonctionnement** (81,34%). Toutefois, concernant ce dernier taux, la commission observe qu'il est **en baisse par rapport à l'exercice 2023**, où le taux de réalisation des crédits de paiement liés au fonctionnement était de plus de 90%.

Concernant le soutien spécifique aux ligues et comités sur le plan du fonctionnement, le tableau ci-dessous peut être établi à partir des différentes données budgétaires disponibles :

SPORTS		CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/24
Soutien spécifique aux ligues et comités	**AE**	2 273 500	2 152 295	**2 142 250**	- 0,5 %
	CP	1 905 245	1 961 560	**2 138 229**	9%

* Unités : euros
** Source : Bilan d'activité et compte administratif 2022, 2023 et 2024.

La commission précise que pour l'exercice 2023, il convient **pour apprécier le volume total des subventions** allouées au fonctionnement, de **rajouter** au montant de l'autorisation d'engagement (AE) mentionné dans le tableau (2 152 295 €) **la subvention exceptionnelle** d'un montant de 425 000 € au titre des **Jeux des Îles** de l'océan Indien. Pour information celle-ci a été ramenée pour l'exercice 2024 à 81 375 €. Hormis la baisse de cette aide exceptionnelle, la subvention spécifique dédiée au fonctionnement des ligues et comités (AE) est, elle, restée relativement stable entre 2023 et 2024 (baisse de 0,5%). Les crédits de paiement associés sont eux en hausse de 9% en 2024.

Contrats d'objectif

Pourtant **annoncée dès les orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2023**, la commission constate que la **mise en place généralisée des contrats d'objectifs** n'est toujours **pas effective à ce jour**. La commission a certes pris note du versement en 2023 d'un **acompte** aux ligues et comités, mais il ressort que **la cible fixée de 30 bénéficiaires** pour l'exercice 2024 n'a pu être atteinte, ne serait-ce que partiellement. Il est indiqué **un report** de cette mise en place à 2025.
Les échanges avec les membres de la Direction des sports ont mis en évidence la réalisation en cours d'un long **travail de clôture et de solde** lié aux dispositifs précédents, tributaire de la transmission des bilans par les structures concernées.
Il semble qu'un **objectif beaucoup plus modeste de 5 ligues/comités** soit dorénavant envisagé pour l'exercice 2025, à l'issue toutefois d'un travail d'identification, de sélection et d'étude du projet sportif des structures éligibles.

Institut régional sport océan Indien (IRSOI)

La commission relève dans le tableau synthétique des dépenses réelles[9] des crédits de paiement au titre du fonctionnement d'un montant de 20 000 € alloués à l'IRSOI. En parcourant la section sport du rapport d'activité 2024[10], la commission n'a pu trouver d'éléments d'information concernant cette opération, que ce soit sur la nature de l'action ou les bénéficiaires. Elle souhaiterait **plus de transparence** concernant le soutien de la collectivité à cet institut.

CREPS

La commission relève avec satisfaction que le projet de réhabilitation/extension du **CREPS de Saint-Denis** est entré après plusieurs années de délai, dans une **phase de concrétisation** avec notamment la mobilisation d'une autorisation de programme de 1,8 M€.
Concernant l'absence d'évolution dans le dossier de réhabilitation du **CREPS de la Plaine des Cafres**, la commission a pu, à travers l'échange avec la direction des sports, **appréhender l'ampleur de la problématique**.

[9] p. 37/1563 Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2024 - RAPPORT/RSDF /N°116683

[10] p. 61/274 à 66/274

En premier lieu et à sa décharge, les représentants de la collectivité régionale ont tenu à rappeler que dans le cadre du transfert de propriété de l'État vers la Région, **les locaux** qui n'avaient fait l'objet d'aucune réhabilitation significative jusqu'à lors, ont été **transférés à la Région en l'état** sans dotation compensatoire pour procéder à leur rénovation.

En second lieu, il apparaît que l'état de vétusté des locaux du site du CREPS de la Plaine des Cafres est tel qu'un simple **projet de réhabilitation partielle serait inadapté**. Il convient selon les représentants de la Direction des sports d'envisager un **projet plus global** nécessitant de ce fait plusieurs sources de financement (Ministère des sports, ANS, Région…). Il a été indiqué à la commission que les démarches sont en cours en vue de finaliser ces partenariats.

Mobilité

La commission note que la problématique liée à la **mobilité du monde sportif**, dans sa composante la plus large et non pas uniquement concernant le haut-niveau, **ne fait l'objet d'aucun traitement dans ce rapport d'activité** et ce malgré la **disparition de l'ORESSE** (Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs) suite à sa liquidation judiciaire en 2024.
Pour la commission, il va sans dire que la disparition de cette structure, dans une quasi indifférence générale, sans qu'une véritable solution de remplacement soit proposée et à un moment où l'augmentation conséquente du prix des billets d'avion ces dernières années alourdit de plus en plus les charges liées à la mobilité, **ne sera pas sans conséquences** sur les déplacements et les budgets des structures sportives et socio-éducatives locales.

La commission réitère son souhait que la collectivité régionale, membre de droit de la **Conférence territoriale du sport** et dont « la mobilité et la continuité territoriale pour les sportifs » constitue un des **4 axes prioritaires**, puisse **prendre l'initiative** sur cette problématique, en demandant la mise en place d'une véritable réflexion visant à une meilleure cohérence des dispositifs existants ou à mettre en place. Cela pourrait se traduire notamment par un dispositif du type « guichet ou plateforme », qui accompagnerait efficacement les associations et apporterait une plus grande lisibilité sur les compétences partagées de chaque collectivité et de l'État.

Équipements sportifs

La commission ne relève **aucune démarche particulière engagée** par la collectivité dans ce domaine notamment concernant un éventuel **plan de rattrapage** ou une **réactualisation du Schéma régional des équipements sportifs** (SRES) datant de 2014.

La commission a également pris bonne note, lors de l'échange avec les membres de la direction des sports, du positionnement de la collectivité régionale suite à l'installation de la Conférence territoriale du sport. En effet, il a été indiqué qu'il appartient dorénavant à cette instance dont « Les équipements et l'aménagement du territoire » constituent un des 4 axes prioritaires, de prendre en charge ce dossier à travers notamment l'élaboration du **projet sportif territorial** (PST).
Sans contester la légitimité de ce positionnement, la commission estime au regard de l'importance des besoins en matière d'équipements sportifs sur le territoire, qu'il serait **dommageable** de laisser perdurer **une situation de statu quo**. En sa qualité de membre de droit de la Conférence territoriale, la collectivité pourrait impulser une dynamique sur ce volet, ce qui par ailleurs s'inscrirait **en cohérence** avec une des mesures phares de son **projet de mandature 2021-2028**[11], au titre de l'excellence culturelle et sportive régionale et qui se décline comme suit : *« poursuivre la politique d'équipements culturels et sportifs de proximité en lien avec les communes. Co-financer un plan de rattrapage sur tout le territoire en matière d'aménagement, d'équipement et d'infrastructures sportives, accessibles à tous, en club ou individuellement, y compris en sport adapté, dans le cadre du Pacte réunionnais territorial »*.

[11] Projet de mandature 2021 – 2028 de la Région Réunion /RAPPORT/DGSG /N°111896 – Pour une excellence culturelle et sportive régionale – P. 22/32

SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS

Commentaire général

La commission relève par rapport à l'exercice précédent que ce bilan financier pour le domaine de la **cohésion sociale**, fait apparaître en matière de fonctionnement, des **autorisations d'engagement en baisse** de 19,1% (AE de 12,7 M€ en 2024 contre AE de 15,7 M€ en 2023) et des **crédits de paiement** quasi **stables** (CP de 13,1 M€ en 2024 contre 13,3 M€ en 2023).
La commission réitère sa remarque liée au fait que l'inclusion dans cette présentation budgétaire des enveloppes dédiées au dispositif exceptionnel de maintien du prix de la bouteille de gaz (AE de près de 7 M€) et à celui de la continuité territoriale (AE de 4,8 M€), rend en termes de volume financier, les autres interventions de la collectivité sur ce champ de la cohésion sociale, plutôt résiduelles.

Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes
Au titre des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes, la commission note avec satisfaction l'installation effective de **deux sites de « Maison des Femmes »**, l'un dans l'Ouest au CHOR de Saint-Paul et l'autre dans le Nord au CHU de Saint-Denis. La commission salue la contribution financière (investissement) de la collectivité régionale dans la concrétisation de ce projet. Elle encourage la poursuite de cette dynamique à travers l'implantation à court terme de sites dans l'Est et le Sud.
La commission relève également la poursuite de l'expérimentation des **boutons « Mon Shérif »**[12] permettant aux femmes victimes de violences d'accéder facilement à un outil de sécurisation. Dans le cadre de la lutte contre toutes formes de discrimination, la commission suggère que cette expérimentation pour l'instant réservée aux femmes, **soit étendue au public LGBTQIA+** tout aussi concerné par ces violences.

Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté
Concernant ce domaine de la **lutte contre la précarité alimentaire** où la collectivité n'intervient que sur de l'investissement, la commission observe une **baisse de près de 29% des autorisations de programme** réalisées par rapport à l'exercice précédent (AP de 153 786 € en 2024 contre AP de 215 562 € en 2023) ainsi qu'une **baisse de plus de 55% des crédits de paiement associés** (CP de 85 500 € en 2024 contre CP de 193 062 € en 2023).
La commission constate également par rapport aux **crédits budgétisés** dans ce domaine pour l'exercice 2024, une **sous-consommation significative** de l'enveloppe (800 000 € budgétisés en AP et 580 000 € en CP dans le budget primitif 2024) avec des taux de réalisation en dessous de 20% (respectivement 19,2% pour les AP et 14,7% pour les CP).
Dans un contexte économique local de plus en plus tendu, où la précarité des populations est accentuée et la demande relative à l'aide alimentaire va croissante, **la commission a souhaité avoir** lors de la présentation de ce bilan d'activité par la Direction de la cohésion sociale, **des éclaircissements sur cette baisse** de la contribution régionale.
Il a été indiqué que **l'aide régionale ne portant que sur de l'investissement**, le besoin d'équipements d'un grand nombre d'associations a été en partie pourvu à ce jour. La durée d'amortissement de ces équipements (chambre froide, matériel de stockage et de livraison…) étant de plusieurs années, **la demande ne concerne plus qu'un nombre réduit d'associations primo-demandeuses**. D'où **la baisse** du montant de l'aide accordée en 2024 qui n'est pas du fait de la volonté de la Région mais plutôt **en lien avec l'état de la demande en matière d'investissement**.

[12] Dispositif discret d'alerte connecté et géolocalisable pour sécuriser les personnes vulnérables ainsi que les personnes cibles de violences

Accompagner la structuration du tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale

La collectivité régionale avait annoncé dans ses orientations budgétaires pour l'exercice 2024 le lancement de travaux visant à :

- échanger avec les têtes de réseaux afin d'identifier leurs besoins ;
- rendre lisibles et visibles les dispositifs régionaux en direction des associations ;
- encourager la reconnaissance de l'engagement associatif ;
- accompagner la structuration des associations.

La commission constate avec satisfaction que cette **prise en considération par la collectivité** de **l'importance du tissu associatif** qu'elle qualifie elle-même « d'acteur majeur du développement local ainsi que de la promotion citoyenne » et de « vecteur de solidarité entre les individus », **trouve une déclinaison concrète** sur l'exercice 2024 à travers un soutien financier au dispositif régional GUID' ASSO[13] porté conjointement par le Mouvement associatif de La Réunion (MAR) et la DRAJES.
La commission salue cette initiative de la collectivité qui vise, face aux constats de fragilité du secteur[14], à renforcer dans une **démarche volontariste** son soutien au tissu associatif local. La commission tient à souligner par ailleurs que cette action de la Région s'inscrit en **phase** avec **sa qualité de signataire de la « charte des engagements réciproques de La Réunion »**.

La commission partage pleinement ces constats et soutient ce positionnement de la collectivité sur l'action associative, d'autant qu'elle-même met régulièrement en avant dans ses avis, l'importance de disposer d'un tissu associatif fort sur notre territoire afin d'en renforcer sa résilience.
Pour la commission, **soutenir le tissu associatif**, c'est également et avant tout **permettre à l'Éducation populaire d'occuper une place essentielle dans notre société**, à un moment où cette dernière est confrontée à de nombreuses crises (sociétale, gouvernance, environnementale, inter-générationnelle…). En effet, **la formation de citoyens libres, éclairés, dotés du libre arbitre et soucieux des grands équilibres**, paraît à la commission comme une **démarche vertueuse** indissociable de l'objectif lié à la création d'une société plus résiliente, plus juste, plus solidaire et en phase avec la logique de soutenabilité.

Sur ce sujet relatif à la défense de l'action associative, la commission tient à faire part à la collectivité de la **démarche entreprise récemment par le MAR conjointement auprès du CESER et du CCEE**, dans un **contexte d'alerte généralisée concernant la fragilité du monde associatif à La Réunion**. **Le Mouvement associatif de La Réunion a alerté les deux instances sur une situation d'urgence** caractérisée notamment par une crise de financement des associations accentuée en 2024 ; un manque de vision sur les politiques publiques en faveur du monde associatif ; une hausse de la pauvreté, du non-recours aux droits, et des sorties sans diplôme ; une démultiplication des démarches administratives et un manque de reconnaissance des associations comme partenaires.
Dans la perspective de poser les premières pierres d'un état des lieux du financement et du rôle des associations dans la cohésion sociale, le MAR a fait référence à la **Conférence sur le financement des associations** qu'il a organisée en **début d'année 2025**, en présence des rapporteurs du récent rapport (mai 2024) du CESE intitulé « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique ».
À l'issue de cette rencontre, **les deux conseils ont convenu de coordonner leurs expressions lors de la prochaine saisine budgétaire** du Conseil régional (en l'occurrence celle-ci), de faire remonter l'alerte de manière unifiée (via un courrier commun) et de travailler à des réponses collectives. La démarche vise à **réaffirmer le rôle structurant des associations dans les dynamiques territoriales** et à **promouvoir une culture de partenariat public-associatif**.

---

[13] Réseau d'accompagnement du tissu associatif

[14] Fragilité financière, manque de structuration, besoins de formation…

Axe 2

Le Développement économique par l'ouverture :
De nouveaux horizons et l'innovation

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

I. Commentaire général

La commission note pour ce secteur **une nette augmentation des moyens budgétaires mis en œuvre** par rapport à l'exercice 2023. En matière de fonctionnement, les autorisations d'engagement réalisées sont en hausse de plus de 856% (AE de 3 166 242 € en 2024 contre AE de 331 104 € en 2023) et les crédits de paiement associés de plus de 50% (CP de 1 716 177 € en 2024 contre CP de 1 142 975 € en 2023).
La commission constate que les **autorisations d'engagement réalisées ont été réparties quasiment à parts égales** entre l'axe lié au **développement du nouveau programme Interreg VI océan Indien** (AE de 1,49 M€) et celui lié à la « **mobilisation de nouveaux leviers au service d'une politique régionale redynamisée** » (AE de 1,53 M€).

Concernant les actions réalisées en 2024, la commission formule les observations suivantes :

II. Développement du nouveau programme Interreg VI océan indien

<u>Action 1</u> : ***Contribuer activement à l'émergence de projet Interreg***

La commission prend note du démarrage dynamique du nouveau programme opérationnel avec 11 appels à manifestation d'intérêt lancés en 2024 ainsi que 20 projets bilatéraux et multilatéraux sélectionnés et approuvés par la commission permanente. La commission relève avec intérêt la mise en place d'un plan d'animation visant entre autres à renforcer l'accompagnement des opérateurs. Ainsi, dans le cadre des actions visant à contribuer activement à l'émergence de projets Interreg, la commission observe que deux ateliers collectifs ont été organisés à l'attention des **« petits porteurs de projet »** au titre du **partenariat conclu avec la CIRRMA**[15]. La commission constate avec satisfaction que plusieurs associations, notamment sportives ont ainsi déposé des demandes de cofinancement au titre du dispositif ISO d'Interreg destiné aux petits projets.

Cette démarche s'inscrit en phase avec **les préconisations de la commission** qui dans son avis sur les orientations budgétaires de la Région pour l'exercice 2024[16] suggérait *« de favoriser, à travers le dispositif INTERREG OI notamment, **le financement de « micro-projets »**, probablement plus en phase avec les capacités et attentes des associations et ONGs de la zone ainsi que le soutien dans une proportion plus significative, à des projets s'inscrivant dans les champs de la connaissance et de la découverte mutuelle des peuples de cette partie de l'océan Indien, portés par des structures associatives/non gouvernementales. En effet, les projets portés de ces structures sont souvent en deçà des seuils d'éligibilité mais sont de nature à intégrer à sa juste valeur, la dimension humaine liée à cette coopération et à conférer à ces échanges un véritable caractère de bilatéralité et de réciprocité qui donnent tout son sens à la notion de coopération régionale ».*

[15] Conférence interrégionale des réseaux régionaux multi-acteurs

[16] Avis du CCEE sur les orientations budgétaires du Conseil régional au titre de l'année 2024 – p.35/59

Action 2 : ***Renforcer la gouvernance du programme Interreg VI océan Indien***

Au titre de cette démarche qui constitue un axe clé du nouveau programme et qui vise à mieux associer et impliquer les États tiers partenaires, la commission relève que le comité de suivi Interreg (CSI) comprend désormais un **point focal mozambicain**.

Action 4 : ***Concrétiser l'articulation des fonds FEDER/Interreg et NDICI***[17]

Annoncé comme un moyen pour la collectivité régionale d'inscrire sa politique de coopération dans une logique de co-développement renforcée, cette enveloppe supplémentaire de 5 M€ adossée aux crédits FEDER du programme Interreg océan Indien, devrait, suite au process de gestion conçu en 2024, faire l'objet d'une **convention de financement NDICI** qui serait signée au **deuxième trimestre 2025**. La commission souligne cette avancée.

III. La mobilisation de nouveaux leviers au service d'une politique de coopération régionale redynamisée

Action 1 : ***Le lancement d'une réflexion collective visant à élaborer une feuille de route***

La commission relève que conformément à l'annonce effectuée dans les orientations budgétaires pour l'exercice 2024, **une réflexion collective** a bien été mise en œuvre par la Région pour définir une **feuille de route** relative à la coopération internationale et régionale de la mandature. Il est indiqué que cette concertation s'est déroulée avec le concours d'un consultant et a associé les élus et les techniciens de la collectivité ainsi que des opérateurs de la coopération régionale. La commission salue cette **démarche participative et de co-construction**.

La commission prend note du fait que cette feuille de route qui se veut à la fois un **document stratégique et opérationnel**, traduira les orientations de la mandature pour ce champ et déclinera les orientations stratégiques des schémas sectoriels régionaux, en vue de donner une cohérence aux interventions de la collectivité.

La commission relève qu'un document sera présenté au cours du **1er semestre 2025** et exprime le souhait de pouvoir bénéficier d'une présentation de ce dernier par les directions concernées.

Action 2 : ***Le soutien à l'émergence et à la réalisation de projets de coopération portés par les associations réunionnaises***

La commission note avec satisfaction l'importance accordée par la collectivité au **rôle « clé »** selon ses propres termes, tenu par **les associations** dans la réalisation de projets de coopération notamment dans les secteurs de l'éducation, de la culture, du sport et de la solidarité.

Il est indiqué que la collectivité a souhaité contribuer au renforcement de leur capacité à concevoir des projets et à rechercher des financements.

À l'instar de ce qui a été réalisé pour l'accompagnement des porteurs de projets associatifs dans le cadre du dispositif Interreg VI océan Indien, la commission remarque qu'une démarche similaire a été adoptée concernant le dispositif de soutien régional. Là également, un **partenariat avec le CIRRMA** a permis d'organiser **des ateliers de formation** au bénéfice notamment de **27 représentants d'associations réunionnaises** impliquées dans des projets de coopération.

La commission relève également avec intérêt que ce partenariat a permis **d'élargir l'accès des associations au financement de l'Agence française de développement (AFD)** et en particulier au **nouveau dispositif COREOM**[18] dédié aux projets dits de « petit format ».

---

[17] Fonds de développement de l'UE dédiés aux pays tiers - Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale

[18] COREOM : Coopérations régionales ultra marines

La commission souligne et **soutient cette démarche** de la collectivité en direction du secteur associatif dans la mesure où elle a continuellement affirmé **la nécessité de promouvoir, développer et soutenir une forme de coopération régionale non gouvernementale**, qui s'inscrirait en complémentarité de la coopération institutionnelle.
La commission estime que **la coopération entre les acteurs de la société civile des îles du Sud-ouest de l'océan Indien constitue un volet indissociable de tout processus de coopération régionale** et que la pérennisation des relations avec ces pays passe avant tout par une **approche de la dimension culturelle**. Aussi, en vue de favoriser le développement de véritables relations bilatérales, multilatérales, au niveau associatif / non gouvernemental sur le plan culturel et éducatif, la commission rappelle sa **proposition liée à la constitution d'une base de données régionale** relative aux associations et ONG (Organisations non gouvernementales) des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien en s'appuyant entre autres, sur **les antennes de la Région** présentes dans les différents pays de la zone.

ce propos, la commission observe que la mobilisation des antennes régionales dans le cadre de la démarche de la Région visant à l'émergence de projets Interreg, notamment à travers le traitement des avis sollicités par les services instructeurs, a eu pour effet de renforcer la logique de coopération des projets et d'associer étroitement les antennes de la zone océan Indien. Pour la commission, il conviendrait de **profiter de cette dynamique** engendrée pour que ces antennes contribuent à la réalisation de cet outil.
En effet, à travers leurs actions de terrain, les antennes pourraient recenser localement dans les différents secteurs, **les têtes de réseaux représentatives de l'action associative et non gouvernementale**. Cela permettrait ainsi la constitution de bases de données à même **d'identifier des interlocuteurs en responsabilité** en direction du tissu associatif Réunionnais, en vue d'établir des conventions à minima bilatérales pour la mise en place d'échanges.

Commission « Cadre de vie et développement territorial durable »
Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

Le CCEE a été saisi par courrier en date du 6 juin 2025 concernant le rapport sur le bilan d'activités et le compte administratif du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2024. Dans ce cadre, la commission « Cadre de vie et développement territorial durable » formule les observations suivantes :

En préambule, la commission, à travers l'analyse croisée du budget primitif et du Bilan d'activités 2024, constate que si les priorités stratégiques de la collectivité (autonomie énergétique, rénovation du parc bâti, souveraineté alimentaire, valorisation des ressources locales) sont clairement affichées, leur mise en œuvre reste souvent en retrait des ambitions annoncées. Dans plusieurs secteurs, les taux de réalisation budgétaire sont faibles et traduisent des difficultés persistantes à concrétiser les objectifs fixés. Ce décalage interroge la capacité de la collectivité à traduire ses engagements en actions structurantes et à fort impact territorial.

La commission formule ainsi un ensemble d'observations et de recommandations sectorielles, avec le souci constant d'encourager une action publique plus lisible et à la hauteur des enjeux sociaux, environnementaux et économiques de notre territoire.

Axe 1

Le Développement humain et solidaire :
La pierre angulaire de la mandature

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

La commission prend acte des actions engagées en 2024 en faveur de la rénovation énergétique des logements, conformément aux orientations du Budget prévisionnel. Le bilan fait état de dispositifs mobilisés pour accompagner les ménages et les bailleurs sociaux, tant sur le plan de l'ingénierie que du financement des travaux. Toutefois, le taux global de réalisation budgétaire pour cet axe s'élève à 47,9 % en crédits de paiement, soit moins de la moitié des crédits votés effectivement consommés.

L'axe 1, consacré au soutien aux politiques de logement, enregistre un taux de réalisation de 76,1 % en crédits de paiement, traduisant une mobilisation relativement satisfaisante des crédits. En revanche, l'axe 2, qui vise l'accompagnement direct des citoyens et des territoires, présente des niveaux d'exécution préoccupants : 4 % en autorisations de programme et 35,7 % en crédits de paiement. Ces chiffres traduisent des difficultés manifestes à déployer les dispositifs annoncés dans le budget prévisionnel, en dépit de leur caractère prioritaire.

Dans un contexte local marqué par une pénurie structurelle de logements et une précarité énergétique croissante, la commission souligne que ce secteur devrait faire l'objet d'un engagement renforcé et d'une stratégie territoriale plus lisible de la part de la collectivité régionale. Elle regrette que les actions demeurent insuffisamment à la hauteur des enjeux

identifiés et constate l'absence d'une feuille de route clairement articulée. Pour rappel, la crise du logement à La Réunion constitue une urgence sociale, économique, sanitaire et environnementale. Un grand nombre de logements insalubres ou dégradés continuent d'héberger des familles vulnérables, en dépit de la disponibilité partielle ou totale de budgets publics affectés à la réhabilitation. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle freine la création d'emplois locaux durables, notamment dans les secteurs du bâtiment, de l'artisanat et de la rénovation énergétique. Par ailleurs, la commission relève que certaines enveloppes budgétaires allouées à la réhabilitation des logements n'ont pas été pleinement utilisées, voire pas utilisées du tout sur les exercices précédents. Cette sous-consommation budgétaire interpelle, au regard des besoins urgents de la population et du potentiel de développement économique qu'une telle politique peut générer.

La commission rappelle que la mise en œuvre du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), prévue à La Réunion pour 2028, nécessitera une mobilisation importante dès 2026-2027, les propriétaires privés et bailleurs sociaux devant alors faire réaliser ces diagnostics dans le cadre de la vente ou de la mise en location de leurs logements. Elle s'interroge à ce titre sur la capacité du territoire à répondre à cette exigence, tant du point de vue des moyens humains que financiers. Elle appelle donc à anticiper cette échéance en structurant, dès à présent, une filière de professionnels formés, qualifiés et disponibles, afin d'éviter tout engorgement ou inégalités d'accès. Dans le cadre plus large des politiques de rénovation de l'habitat, la commission recommande également que les opérations soutenues par la collectivité soient ouvertes à l'ensemble des opérateurs et artisans de La Réunion. Une telle orientation permettrait de garantir une juste répartition des marchés, de stimuler l'économie locale, et d'accompagner la montée en compétence des acteurs réunionnais dans les métiers de la rénovation durable.

Dans cette perspective, la commission recommande que la région Réunion mobilise sans délai les crédits disponibles, en définissant une programmation pluriannuelle lisible, assortie de calendriers d'exécution clairs et d'objectifs quantifiables. Il est essentiel que cette programmation priorise les territoires les plus touchés par la précarité énergétique et repose sur un renforcement de l'ingénierie locale, condition indispensable à la fluidité des procédures et au bon déroulement des opérations.

La commission préconise également la création d'une plateforme régionale de coordination et d'information, rassemblant les services de la Région, de l'État, des communes et EPCI, les bailleurs sociaux, les opérateurs techniques, les partenaires financiers et les associations. Cet outil numérique permettrait de centraliser l'information sur les dispositifs existants, de simplifier le montage des projets, de coordonner les interventions des différents acteurs et d'assurer un pilotage plus efficace et plus transparent des politiques publiques en matière de réhabilitation.
Afin de favoriser l'adhésion des publics concernés et de renforcer la lisibilité de l'action régionale, la commission estime souhaitable qu'une campagne d'information institutionnelle soit lancée. Celle-ci devrait sensibiliser la population aux enjeux de la rénovation énergétique, valoriser les aides existantes, encourager les propriétaires à engager des démarches et mettre en lumière les bénéfices concrets attendus, tant en matière de confort que de santé ou de réduction des charges.

Enfin, la commission insiste sur l'importance d'une relance forte et coordonnée de la politique régionale de rénovation énergétique des logements, non seulement pour répondre à une urgence sociale criante, mais aussi pour dynamiser l'emploi local et contribuer à une transition écologique inclusive. La non-consommation des fonds disponibles est une perte collective que la commission juge inacceptable dans le contexte réunionnais.

Axe 2

Le Développement économique :
Par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

LA RELANCE DU TOURISME

La commission se réjouit de constater que la fréquentation touristique extérieure se maintient en 2024, avec 556 534 visiteurs enregistrés, confirmant ainsi la reprise de la dynamique de la destination Réunion sur son principal marché, la France hexagonale, après les années de crise sanitaire.

Elle s'inquiète cependant de la chute significative du chiffre d'affaires généré par le marché local, passé de 1,1 milliard d'euros à 465 millions d'euros, soit une baisse de près de 60 %. Ce recul représente un manque à gagner de 635 millions d'euros pour les entreprises du secteur, dont le modèle économique repose sur deux piliers essentiels : le marché extérieur et le marché local. Si cette situation peut en partie s'expliquer par la réouverture des frontières internationales et par une érosion du pouvoir d'achat, il apparaît indispensable d'analyser plus finement les causes de cette désaffection, afin de proposer des réponses adaptées aux enjeux : maintien des emplois, soutien à l'offre touristique, diversification des produits, attractivité des territoires. Une telle étude pourrait s'accompagner d'une réflexion qualitative sur les indicateurs pertinents pour évaluer le positionnement de La Réunion en matière de tourisme durable, axe stratégique partagé par plusieurs collectivités (Conseil départemental, TO, CIREST…). Concilier développement économique et préservation de l'environnement suppose en effet de se doter d'outils d'évaluation spécifiques, tels que : la satisfaction des visiteurs, la production de déchets, la conservation de la biodiversité, la consommation en eau, l'emploi local, la préservation du patrimoine culturel ou encore l'implication des communautés.

La commission souligne que les impacts sociaux et environnementaux du tourisme demeurent encore trop rarement mesurés. À ce titre, elle salue les travaux menés par le réseau des Acteurs du Tourisme Durable (ATD), dont les réflexions, engagées dès 2020, ont abouti à la publication du guide « Mesurer autrement sa performance touristique ». La définition concertée d'indicateurs d'impact permettrait à la collectivité d'objectiver les effets positifs et négatifs de l'activité touristique sur le territoire, qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux ou culturels, et de mieux orienter sa stratégie en lien avec le Schéma de développement et d'aménagement touristique régional (SDATR).

Sur le volet de la cohésion sociale, la commission déplore qu'aucune action n'ait été reconduite en 2024. Elle regrette particulièrement l'arrêt du dispositif « Coupons sport nature et culture », qui avait pourtant démontré son utilité depuis 2019, en permettant à plus de 17 000 jeunes Réunionnais de bénéficier d'activités éducatives, sportives ou culturelles, en lien avec 120 associations et 66 entreprises de loisirs.

Appui aux filières prioritaires

La commission note avec satisfaction le rebond de l'activité croisière en 2024, marqué par « le retour d'une majorité de navires à grande capacité (plus de 2 000 passagers) ». Elle rappelle toutefois que, lors des orientations budgétaires 2023, la collectivité avait exprimé sa volonté de privilégier les navires de petite capacité, plus compatibles avec les objectifs de tourisme durable et de régulation des flux. Par ailleurs, la commission observe que les engagements pris concernant l'accompagnement des filières prioritaires du SDATR ne trouvent pas de traduction concrète dans le bilan 2024. Aucun élément n'est présenté quant aux éventuels contrats de filière mis en œuvre.

Elle s'interroge également sur le faible recours au chèque « Promotion Tourisme », dispositif destiné à accompagner les entreprises touristiques dans leur participation aux salons professionnels sur les marchés extérieurs. Seules trois entreprises en ont bénéficié, ce qui interroge sur sa lisibilité ou son accessibilité. Était-ce dû à un défaut de communication ? À la complexité du montage des dossiers ? Pourtant, les orientations 2023 prévoyaient explicitement une redynamisation du dispositif. La commission suggère qu'il soit élargi aux groupements professionnels et aux associations qui œuvrent à la structuration du secteur, notamment en matière de labellisation, d'accompagnement ou de montée en gamme.

Enfin, elle salue les initiatives soutenant l'innovation touristique, tout en appelant à la mise en place d'un cadre d'intervention spécifique dédié aux créateurs de solutions innovantes. Un tel appui structuré permettrait d'encourager l'émergence de projets à fort impact et d'ancrer davantage le développement touristique dans une logique de durabilité et de différenciation territoriale.

En conclusion, la commission aurait apprécié la présence d'indicateurs plus précis qui auraient permis d'évaluer l'impact des actions menées dans le secteur du tourisme. Le bilan présenté demeure trop sommaire, notamment en ce qui concerne les actions portées par l'IRT en 2024. La commission recommande qu'un rapport d'activités plus détaillé soit systématiquement produit, afin de permettre le suivi de ce domaine stratégique pour La Réunion.

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

La commission salue la continuité des efforts engagés par la collectivité en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), considérée comme un pilier de la cohésion sociale et du développement économique local. En 2024, plusieurs dispositifs ont été déployés pour accompagner les structures de l'ESS, notamment dans les champs de l'insertion par l'activité économique, de la création d'emplois pérennes, ou du soutien à des projets d'utilité sociale. Le bilan fait état d'appuis financiers, d'aides à la structuration, et d'un accompagnement renforcé à l'ingénierie de projet, à travers des dispositifs ciblés à destination des coopératives, des entreprises adaptées ou des épiceries sociales. Ce bilan s'inscrit pleinement dans la Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS), définie en 2022 et élaborée en co-construction avec les acteurs du terrain et partenaires institutionnels.

La commission relève également la mise en œuvre de plusieurs appels à projets et le renforcement des coopérations avec les têtes de réseaux régionales telles que la CRESS[19], les PTCE[20] et les tiers-lieux. Ces actions ont permis de renforcer le maillage territorial et de soutenir des initiatives portées par les acteurs de proximité.

Toutefois, les taux de réalisation budgétaire constatés (44,5 % en AE/AP et 55,5 % en CP) traduisent une sous-consommation significative des crédits initialement alloués, qui limite la portée réelle des dispositifs sur le terrain. Ce décalage entre ambitions affichées et mise en œuvre effective interroge, d'autant plus dans un contexte où l'ESS est appelée à jouer un rôle central dans la transition solidaire et la résilience économique des territoires.

En 2024, l'intervention régionale en faveur de la consolidation d'un réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE a concouru essentiellement à l'activation de divers dispositifs de soutien financier contribuant au maintien d'emplois locaux. Néanmoins, dans l'ambition de la SRESS (répondre aux besoins des habitants et des entreprises, accroître l'attractivité locale, la

[19] Chambre Régionale de l'Économie Sociale
[20] Pôles Territoriaux de Coopération Économique

cohésion sociale et territoriale, favoriser l'innovation sur le territoire), l'accompagnement à l'émergence et la définition d'initiatives diversifiées portées à l'échelle des quartiers et des bassins de vie est un enjeu majeur. En outre, dans les enjeux de moyen terme que la collectivité régionale aura à intégrer dans ses orientations, le développement agricole du territoire au bénéfice d'une alimentation durable pour les Réunionnais, a pleine vocation à prendre part à une finalité sociale, environnementale ou sociétale de l'ESS.

Dans cette perspective, la commission recommande non seulement une mobilisation accrue des moyens, mais aussi une meilleure formalisation des résultats. Les futurs bilans gagneraient à s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs clairs, permettant de mesurer l'ampleur réelle de l'intervention régionale dans le champ de l'ESS, et d'en apprécier les effets en matière d'inclusion, de structuration économique, de production et de services diversifiés, et d'innovation sociale.

Axe 3

Le Développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale

L'examen du bilan 2024 fait apparaître une mobilisation significative des crédits en faveur de la transition écologique, avec plus de 216 M€ effectivement engagés sur cet axe stratégique. Le budget prévisionnel 2024 consacrait 174,6 M€ en autorisations de programme (AP) et le bilan d'activités fait apparaître un montant réalisé de 185,5 M€ en AP, soit une hausse de près de 11 M€, traduisant une ambition renforcée sur l'année. Ce constat est salué par la commission, car il témoigne d'une volonté politique accrue d'engagement sur ces enjeux stratégiques. Toutefois, les crédits de paiement (CP) exécutés sur le même périmètre s'élèvent à 61,9 M€, soit environ un tiers des AP réalisées. Cette différence structurelle s'explique certainement par le caractère pluriannuel des investissements, mais interroge sur le rythme de mise en œuvre des actions rendant ainsi difficile une évaluation concrète.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux se font plus pressants et où les besoins de la population réunionnaise sont croissants (logement, mobilité, cadre de vie), la commission souligne que l'effort financier, bien que conséquent sur le papier, doit impérativement se traduire par une capacité d'exécution accrue. À défaut, les engagements de la collectivité en faveur de la transition écologique risquent de rester partiellement réalisés, et l'ambition de durabilité, cantonnée à un horizon incantatoire. La commission recommande donc que les futurs bilans d'activités présentent de façon consolidée et thématisée les écarts entre AP et CP, en y associant des indicateurs d'impact, afin de mieux apprécier l'effectivité des politiques publiques conduites dans le champ du développement durable et de la transition écologique. Elle souligne également l'importance d'une programmation pluriannuelle mieux structurée, fondée sur des objectifs quantifiés, des indicateurs territorialisés et une coordination renforcée entre services instructeurs, partenaires institutionnels et porteurs de projets.

DOTER L' ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

La commission prend acte des avancées enregistrées en 2024 sur le chantier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), notamment la poursuite des travaux de raccordement entre le viaduc et la RN1, la mise en service de dispositifs de sécurité et de surveillance, ainsi que l'état d'avancement des études relatives à la connexion au niveau de la digue de La Possession et à la pose des 22 piliers prévus. Ces éléments traduisent la volonté d'achever une infrastructure essentielle pour La Réunion.

En revanche, la commission constate avec préoccupation l'absence d'évolution significative sur d'autres projets majeurs, à commencer par la Nouvelle Entrée Ouest (NEO). Aucune étude de maîtrise d'œuvre n'a été engagée en 2024, malgré les engagements formulés lors du débat public de 2020 et les attentes fortes exprimées par les acteurs territoriaux. Ce statu quo interroge la cohérence de la planification stratégique régionale et fragilise la crédibilité des démarches participatives, en nourrissant une forme de désillusion citoyenne. La commission alerte également sur la congestion croissante du réseau routier dans l'Ouest, aggravée par les retards accumulés sur ce projet structurant. Elle souligne qu'à défaut de clarification sur le calendrier prévisionnel de NEO, c'est l'ensemble de l'aménagement du territoire de cette microrégion qui pourrait en pâtir.

Par ailleurs, la commission ne peut que s'inquiéter sur le peu d'avancées constatées concernant le futur Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG), alors même que des études importantes ont été réalisées avant 2010 dans le cadre du projet de Tram-Train. Elle s'étonne que ces données n'aient pas été davantage mobilisées pour accélérer la mise en œuvre d'un projet structurant pour la transition en matière de mobilités.

Dans ce contexte, la commission recommande qu'une vision globale et partagée des infrastructures de transport à l'horizon 2030 soit explicitée par la collectivité. Celle-ci devrait articuler de manière cohérente les grands projets d'aménagement avec les objectifs de transition écologique, les impératifs de desserte territoriale et les logiques d'intermodalité. Elle rappelle que la concertation citoyenne ne saurait se limiter à des temps forts exceptionnels, mais devrait s'inscrire dans une démarche continue de transparence, de suivi et d'évaluation des grands équipements publics.

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

La commission salue la poursuite de la structuration du réseau interurbain régional, notamment à travers le renouvellement de la flotte des Cars jaunes avec l'intégration de véhicules à faibles émissions, ainsi que le réaménagement de plusieurs pôles d'échange. L'aménagement d'un nouveau tronçon de Voie Réservée aux Transports Collectifs (VRTC) entre Sainte-Marie et Sainte-Suzanne constitue un signal positif, tout comme les efforts entrepris pour prolonger cette infrastructure vers Saint-Denis.

Elle prend également acte de la mise en service du tronçon Cambuston–Bel Air, qui vient compléter les segments déjà réalisés entre Sainte-Suzanne et la Technopole. Cette continuité permettrait, à terme, une meilleure fluidité des transports collectifs dans l'Est. Toutefois, la commission souligne qu'un prolongement des travaux depuis la Technopole jusqu'au Chaudron apparaît indispensable afin d'assurer un véritable Transport en Commun en Site Propre (TCSP) depuis la CINOR jusqu'au centre-ville de Saint-Denis. Si elle comprend que le projet BAOBAB est piloté par la CINOR et que la Région n'en maîtrise pas pleinement la mise en œuvre, elle alerte sur les conséquences très concrètes de cette fragmentation institutionnelle : les embouteillages persistants pour entrer, sortir et traverser la ville pénalisent lourdement les usagers de l'Est et du Nord. En effet, aucune VRTC n'est actuellement programmée pour la sortie Est de Saint-Denis, alors même que la congestion s'aggrave. Il en va de même pour les entrées et traversées des agglomérations de Saint-Pierre, depuis Saint-Louis, le Tampon et la Petite-Île. Ce déficit d'aménagement, malgré les efforts entrepris par les intercommunalités pour développer les TCSP, limite considérablement l'attractivité du transport collectif. Les bus eux-mêmes étant pris dans les embouteillages, une majorité de citoyens est contrainte de recourir au véhicule individuel, ce qui alourdit leur budget et accroît mécaniquement la congestion, les

émissions polluantes et la perte de temps quotidien. À cela s'ajoute une évolution démographique soutenue : l'île devrait accueillir, à terme, plus d'un million d'habitants (2044), soit environ 115 000 de plus que la population actuelle. Ce contexte impose une accélération forte de la transition vers des mobilités plus durables et accessibles.

La commission rappelle aussi que les enjeux de mobilité doivent être abordés à l'échelle de toute l'île, en particulier dans les zones enclavées ou mal desservies. Elle insiste sur la nécessité de penser une véritable planification territoriale multimodale, associant transports collectifs, mobilités actives, navettes locales et intermodalité. En ce sens, la commission encourage la Région à clarifier sa lisibilité stratégique, à consolider son partenariat avec les intercommunalités (autorités organisatrices de la mobilité), et à élargir le dialogue avec les usagers. Elle engage la collectivité régionale à replacer la mobilité au cœur des politiques de transition écologique, en articulant davantage cette politique avec les enjeux d'aménagement du territoire, de réduction des émissions de CO_2 et de justice sociale. Enfin, elle insiste sur l'importance d'une communication plus claire, régulière et pédagogique à destination du grand public, afin de favoriser l'adhésion aux dispositifs existants et l'appropriation collective des mobilités durables.

MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER À HAUT NIVEAU DE SERVICE

En ce qui concerne le réseau routier, la commission relève que les engagements ont été tenus, voire dépassés, sur le plan de l'entretien, de la modernisation et de la sécurisation du réseau.
En effet, il est important de continuer à améliorer le réseau routier, qui constitue encore et toujours l'ossature des déplacements.

Elle constate qu'une vingtaine d'opérations ont été menées en 2024, incluant des renforcements de chaussées, des murs de soutènement, des dispositifs de protection contre les éboulements ainsi que des interventions sur la signalisation. Ces travaux ont concerné à la fois les Bas à forte circulation et les axes plus vulnérables situés dans les Hauts. À cela s'ajoutent des aménagements visant à fluidifier le trafic et à améliorer la sécurité, tels que le prolongement des entrées de ville ou l'élargissement de certaines voies dans la perspective de la mise en œuvre d'une voie vélo régionale.

La commission prend également acte de travaux de contournement entrepris dans certaines communes, à l'image de Saint-Joseph, mais elle souligne que de véritables difficultés persistent dans plusieurs traversées urbaines majeures, notamment à Saint-Denis, Saint-Pierre ou Le Tampon, où les contournements existants fonctionnent aujourd'hui comme de simples boulevards urbains, avec de nombreuses intersections ralentissant significativement le trafic. Dans ce contexte, elle recommande d'étudier la possibilité, lorsque cela est techniquement et financièrement envisageable, de remplacer certains échangeurs à giratoire par des échangeurs à dénivelé, accompagnés de passerelles sécurisées pour les piétons. De tels aménagements permettraient une amélioration substantielle de la fluidité et de la sécurité routière dans les zones les plus congestionnées.

La commission observe donc que la stratégie régionale en matière de transports est globalement en cohérence avec les orientations définies dans le Budget prévisionnel 2024. Toutefois, elle alerte sur la nécessité d'accélérer la concrétisation des projets stratégiques en attente, à commencer par la Nouvelle Entrée Ouest, et de veiller à ce que les choix en matière d'infrastructures s'articulent pleinement avec les ambitions en matière de mobilité durable.

POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Aménagement du territoire

Le rapport d'activité 2024 rend compte de la poursuite de la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), marquée par l'organisation de temps de concertation à l'échelle régionale, la mobilisation d'experts et la finalisation d'un diagnostic territorial partagé. La commission salue cette démarche participative, indispensable à l'adaptation du territoire face au changement climatique. Elle souligne également la création effective du Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) et d'un Observatoire du littoral, dont l'utilité est reconnue pour éclairer les choix d'aménagement et de protection des écosystèmes côtiers.

Cependant, le bilan ne fournit aucune donnée chiffrée sur les moyens engagés, les publics concernés ou les effets concrets des actions menées en matière d'aménagement du territoire. Par ailleurs, les synergies entre documents de planification régionale (SDAGE, SAR) et documents d'urbanisme locaux (SCOT, PLU) sont mentionnées de manière générale, sans traduction opérationnelle identifiable. La commission recommande que ces articulations fassent l'objet de mesures formalisées, dans une logique de gouvernance multi-niveaux.

Préservation de la biodiversité

La commission relève une incohérence préoccupante entre le budget prévisionnel 2024 et le bilan d'activités présenté en matière de biodiversité. Alors que le BP identifiait six axes d'intervention dotés à hauteur de près de 1,9 million d'euros, le BA 2024 ne rend compte que de deux lignes budgétaires, sans mention des actions initialement prévues en matière d'accompagnement des acteurs de terrain, d'éducation à l'environnement, d'actions internes à la collectivité ou de mesures compensatoires. Cette modification de nomenclature, associée à une absence de traçabilité budgétaire, rend impossible une évaluation rigoureuse des engagements pris. Surtout, les taux de réalisation observés sont extrêmement faibles : moins de 3 % pour la stratégie régionale de la biodiversité, et aucune consommation des crédits d'investissement initialement prévus sur cette action. Cette situation est d'autant plus préoccupante que La Réunion est reconnue à l'échelle mondiale comme un « hot spot » de biodiversité, tandis que la Région exerce un rôle stratégique en tant que chef de file de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). Dans ce contexte, la commission regrette que les moyens financiers mobilisés soient loin d'être à la hauteur des enjeux écologiques identifiés, au moment même où les pressions sur les écosystèmes insulaires s'intensifient (érosion, espèces envahissantes, artificialisation des milieux). Elle recommande que la collectivité réaffirme clairement ses priorités en matière de biodiversité, et mette en place un suivi budgétaire plus lisible, adossé à des indicateurs de performance territorialisés. À défaut, l'ambition affichée de reconquête des milieux naturels risque de rester symbolique, sans traduction concrète ni effets mesurables sur le terrain.

La commission réaffirme enfin l'urgence d'une stratégie régionale ambitieuse et coordonnée face aux effets déjà visibles du changement climatique et invite la collectivité régionale à s'emparer de ses travaux concernant l'adaptation au changement climatique parus en 2022 et 2023[21].

[21] https://ccee.re/la-reunion-a-lhorizon-2040/

POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE CITOYEN

La commission salue la finalisation du PRPGD[22], en cours d'approbation, qui constitue un jalon structurant dans la stratégie régionale en matière de transition écologique. En 2024, plusieurs actions concrètes ont été déployées en lien avec ce plan, notamment dans les filières des déchets du BTP, des biodéchets et des déchets verts. Ces initiatives ont permis de renforcer l'ingénierie territoriale en matière de tri, de valorisation et de prévention. Cependant, la commission s'interroge sur le devenir des déchets issus de la filière BTP, en particulier les déchets de peinture, pour lesquels aucune filière de tri ou de valorisation ne semble actuellement opérationnelle. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du PRPGD, elle appelle à un traitement plus efficace de la question des bacs marrons destinés aux biodéchets, distribués par la CINOR, mais dont une grande partie reste à ce jour non utilisée. La commission estime qu'un suivi renforcé et une clarification des responsabilités s'imposent afin d'assurer la pleine efficacité de ces dispositifs.

La commission prend acte des résultats obtenus en matière de gestion du risque requin et constate qu'aucun incident n'a été recensé depuis mai 2019. Elle reconnaît les efforts consentis par l'ensemble des acteurs et prend bonne note de la transition de gestion des dispositifs de sécurisation vers l'association RESSAC, chargée désormais de coordonner les actions de la VRR[23] et de la Water Patrol de Saint-Leu. Néanmoins, la commission s'inquiète de la baisse des moyens alloués par la collectivité régionale, qui pourrait fragiliser les dispositifs en place et augmenter le risque. Elle préconise un maintien des efforts financiers à la hauteur des enjeux humains, économiques, sportifs et d'image pour La Réunion, afin de pérenniser les résultats obtenus et d'éviter toute recrudescence du risque.

En matière de cadre de vie, la commission alerte sur la persistance d'inégalités dans l'accès à une eau potable de qualité. À certaines périodes de l'année, de nombreux quartiers continuent de subir des coupures ou n'ont accès qu'à une eau impropre à la consommation. Cette situation, dans un territoire français au XXIe siècle, remet en cause l'égalité d'accès à un droit fondamental et appelle une réponse forte des pouvoirs publics. De plus, l'aide financière accordée par la Région au TO pour la construction d'une usine de potabilisation à Bras de Cilaos est saluée comme un signal positif. Toutefois, la commission recommande l'élargissement de ce soutien aux autres communes en difficulté. Elle propose la création d'un plan de gestion global et transparent de la ressource en eau, fondé sur une gouvernance partagée associant collectivités locales, services de l'État, opérateurs, acteurs économiques et société civile. Ce plan devra reposer sur deux piliers essentiels. Le premier consiste à réduire les pertes d'eau (58 millions de m3 soit 36% de perte) en modernisant les réseaux de distribution et en respectant les obligations de rendement fixées par la loi Grenelle. Le second vise à mettre en œuvre une véritable économie circulaire de l'eau, en développant la récupération des eaux de pluie, la réutilisation des eaux usées traitées, ainsi qu'une gestion plus rationnelle des usages agricoles et paysagers.

Concernant le dispositif des Emplois Verts, celui-ci a permis l'entretien de 95 sites d'intérêt écologique ou touristique. Toutefois, l'objectif affiché de 100 sites touristiques valorisés n'a pas été atteint, avec seulement 35 sites effectivement concernés selon le bilan. Par ailleurs, la commission remarque qu'aucune donnée chiffrée n'est disponible sur les bénéficiaires du dispositif (nombre d'emplois créés, profils socioprofessionnels, durée des contrats), ce qui limite

[22] Plan régional de prévention et de gestion des déchets
[23] Vigies Requins Renforcées

l'analyse de son impact social et économique. La commission insiste sur la nécessité d'un ciblage territorial plus fin, notamment en faveur des communes les plus vulnérables, y compris pour les problématiques de propreté urbaine ou de dépollution. La commission rappelle que les emplois verts constituent un outil structurant de politique publique, à la croisée des enjeux d'insertion, d'environnement et de développement local. Leur utilité sur les sites touristiques, les sentiers de randonnée, les zones naturelles ou les équipements sportifs de pleine nature n'est plus à démontrer. Or, la baisse des effectifs enregistrée en 2024 est jugée préoccupante, d'autant que leur absence est déjà visible sur certains sites, au détriment de leur sécurité et de leur attractivité. Dans ce contexte, la commission encourage vivement la collectivité à maintenir et amplifier son soutien à ce dispositif, en l'inscrivant dans une logique de service d'intérêt général. Elle recommande également une amélioration du suivi et de l'évaluation du programme, à travers des indicateurs sociaux et territorialisés permettant de mieux documenter son impact sur l'emploi, la cohésion sociale et l'environnement.

ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La commission prend acte des efforts entrepris par la collectivité régionale en 2024 pour accompagner la transition énergétique de La Réunion, mais le bilan d'activités ne permet pas de dresser un état précis des projets d'énergies renouvelables effectivement financés ou mis en service en 2024, ni des volumes d'énergie produits ou substitués. La commission regrette à ce titre l'absence de données consolidées sur les résultats concrets en matière de diversification du mix énergétique ou de réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

En outre, les résultats relatifs à la lutte contre la précarité énergétique ne sont pas à la hauteur des objectifs annoncés. La commission recommande que les effets qualitatifs de ces accompagnements soient mieux suivis, notamment en matière de réduction des factures et d'amélioration du confort thermique.

Par ailleurs, le bilan évoque des actions de soutien à l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et le parc social, mais aucun chiffre précis n'est fourni sur le nombre d'équipements rénovés, de bailleurs accompagnés, ni sur les gains énergétiques obtenus. Enfin, les démarches de structuration des filières innovantes (stockage, autoconsommation, formation) sont mentionnées, mais restent à ce stade exploratoires.

Dans cette perspective, la commission invite la collectivité à formaliser des indicateurs de réalisation et d'impact plus robustes, afin de rendre plus lisible la progression réelle de la transition énergétique régionale, tant sur le plan technique qu'en matière d'équité sociale.

Commission « Audiovisuel et numérique »
Audiovisuel, numérique et réseaux, documentation, industries de l'image et du son, médias, communication et événementiel du CCEE

Axe 2

Le développement économique :
Par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

Dans un contexte de rationalisation budgétaire nationale qui affecte les marges d'action des collectivités régionales, particulièrement dans les territoires ultramarins, la gouvernance régionale doit affirmer ses priorités stratégiques à mi-mandat. **Les filières des industries de l'image et du numérique, situées au carrefour des enjeux culturels, économiques et technologiques, représentent des vecteurs essentiels de développement territorial.** Elles favorisent la création d'emplois qualifiés, surtout pour la jeunesse, et renforcent une souveraineté numérique adaptée à notre contexte insulaire.

Par cet avis et conformément à la saisine régionale du CCEE en date du 6 juin 2025 sur le compte administratif et le bilan d'activité 2024, l**a commission "Audiovisuel et numérique" a examiné les dynamiques engagées, les initiatives structurantes et a formulé des constats et des recommandations pour une politique régionale ambitieuse, inclusive et ancrée dans les réalités culturelles et sociales de La Réunion.**

SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

	BP 2023		CA 2023		BUDGET RÉALISÉ	BP 2024		CA 2024		BUDGET RÉALISÉ
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		AE/AP	CP	AE/AP	CP	0
Fonct.	1 266 500	1 316 500	909 872	701 527	44 %	1 026 286	1 227 286	1 090 448	839 521	68 %
Invest.	5 000 000	4 715 000	5 105 586	4 458 508	89 %	5 822 000	5 895 000	5 573 864	5 213 381	88 %
Total	6 266 500	6 031 500	6 015 458	5 160 035		6 848 286	7 122 286	6 664 312	6 052 902	
Evol.	Par rapport à 2022 +11,8 %	Par rapport à 2022 +13,8 %	Par rapport à 2022 +3 %	Par rapport à 2023 +22,3 %		Par rapport à 2023 + 9,3 %	Par rapport à 2023 + 18,1 %	Par rapport à 2023 +10,8 %	Par rapport à 2023 +17,3 %	

La commission salue le rythme soutenu d'accomplissement des objectifs de la collectivité sur le champ des industries de l'image initié depuis 2022 dans la continuité des États Généraux des Industries de l'Image. Le bilan financier sectoriel en témoigne avec 68 % du budget réalisé en fonctionnement et 88 % en investissement.

À mi-parcours de la mandature, la Région a d'ores et déjà :

- fait évoluer les dispositifs d'aides afin qu'ils répondent mieux aux besoins des acteurs de la filière,
- étoffé ses leviers d'aide à la production audiovisuelle,
- initié les travaux du comité de filière en vue de finaliser le contrat de la filière cinéma et jeux vidéo,
- mis en œuvre la préfiguration de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo qui, à terme, remplacera l'Agence Film Réunion.

La collectivité peut, par conséquent, afficher un meilleur taux de réalisation budgétaire que lors du précédent exercice malgré une trajectoire régionale de maîtrise de l'ensemble des dépenses et d'accélération du remboursement de la dette.
Cependant la commission s'interroge sur les conséquences à moyen et long terme de cette rationalisation des moyens sur l'envergure des actions de la filière des industries de l'image.

I – Accompagner le développement de compétences

La commission déplore **la baisse des dépenses de fonctionnement sur l'action animation et structuration de la filière** à hauteur de -39,04 % pour les autorisations d'engagement (416 092 € en 2024 contre 682 600 € en 2023) et de -37,58 % pour les crédits de paiement (372 886 € en 2024 contre 513 027 € en 2023).
Elle se réjouit cependant de l'enveloppe mobilisée pour la préfiguration de la MCJV[24] avec un investissement de 700 000 €.
Toutefois, **elle questionne le nombre de diffusions organisées par l'Agence du Film Réunion visant à valoriser les œuvres soutenues par la collectivité en nette baisse par rapport à l'année précédente (43 œuvres projetées pour 2300 spectateurs en 2023 contre 17 œuvres projetées pour 1407 spectateurs en 2024).**

La commission note avec intérêt la mise en place d'un partenariat avec la Cité Européenne des Scénaristes afin de permettre aux scénaristes locaux de devenir formateurs, et par ce biais, le renforcement des offres à destination des bénéficiaires des coachings. Mais à la lecture du tableau des indicateurs, les chiffres se rapportant aux actions de coaching et de professionnalisation ne correspondent pas au nombre total de professionnels (72) affichés dans le texte détaillant le bilan de l'axe (78). Une harmonisation ou clarification des données serait bienvenue sur ce point.

La commission relève que 21 professionnels de la filière ont pu se déplacer en festivals grâce au soutien de l'AFR ce qui est essentiel pour renforcer les réseaux et promouvoir la filière réunionnaise à l'international. **Elle souhaiterait cependant que le bilan puisse détailler davantage les retombées concrètes suite à ces déplacements.**
La commission encourage vivement **la diversité des profils choisis afin de favoriser l'accès aux opportunités pour un plus grand nombre d'acteurs de la filière.**
Les initiatives portées par l'AFR en matière de montée en compétences des professionnels, entre autres via différentes formations, sont à souligner et contribuent positivement au développement de la filière. **Il serait néanmoins judicieux d'encourager un meilleur maillage entre ces actions et les dispositifs existants portés par d'autres acteurs, notamment les festivals, afin de renforcer la cohérence et la force de frappe collective, et éviter que chacun mène ses actions de manière isolée.**

II – Soutien à la création audiovisuelle, cinématographique et de jeux vidéo

Sur cet axe et à la lecture de la répartition budgétaire, **la commission prend note d'une baisse des autorisations de paiement de -4,25 % (4 553 414 € en 2024 contre 4 755 586 € en 2023) et d'une augmentation de 25,24 % des crédits de paiement (4 916 716 € en 2024 contre 3 925 708 € en 2023) dans la section investissement**, ce qui se traduit dans les faits par une légère augmentation du nombre d'auteurs et d'entreprises soutenus (En 2023, 32 auteurs, 44 entreprises et 92 projets soutenus contre 41 auteurs, 40 entreprises et 87 projets soutenus en 2024).

[24] Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo

Pour ce qui concerne l'instruction des dossiers émargeant au **fonds de soutien audiovisuel et jeux vidéo**, les objectifs ont été dépassés avec 21 projets validés dont 13 projets en conception et 8 en prototype pour les jeux vidéo, et 41 auteurs, 40 entreprises et 87 projets soutenus pour l'audiovisuel et le cinéma.
La commission aurait toutefois souhaité connaître le nombre de productions audiovisuelles et cinématographiques entièrement finalisées qui ont été soutenues afin d'appréhender l'impact transversal du fonds de soutien sur l'ensemble du processus de réalisation et de production d'une œuvre.

III – Accroître la visibilité des films et des jeux vidéo produits localement

La commission souscrit totalement à l'effort conséquent de la collectivité sur le budget dévolu à cet axe qui se traduit par **une forte hausse des dépenses en fonctionnement avec des autorisations d'engagement** de + 195,31 % (671 166 € en 2024 contre 227 272 € en 2023) et des crédits de paiement de + 146,65 % (464 945 € en 2024 contre 188 500 € en 2023).

⇨ Production audiovisuelle locale, diffusion culturelle et éducation à l'image

La commission regrette que la répartition des contenus ayant bénéficié du soutien à la production des télévisions locales entre Canal+ et Réunion La Première n'ait pas été précisée. L'une des missions du CCEE étant d'assurer une veille de l'audiovisuel public, il aurait été utile de pouvoir évaluer le niveau d'investissement de Réunion La 1ère dans la production de films.

Sur le plan de l'éducation à l'image, la commission est solidaire de la reconduction du soutien régional aux dispositifs actifs sur le territoire. **En effet, dans une société où le jeune public passe un temps conséquent sur les écrans et en subit lourdement les conséquences[25], cette action en faveur de l'éducation à l'image est primordiale.** Véritable vecteur d'éducation culturelle, elle permet aux jeunes de disposer de clés de lecture des images. Ils sont ainsi mieux armés face aux torrents d'images, disposent d'outils pour se questionner sur le monde, pour stimuler leur imagination, ou même pour faire naître des vocations pour les métiers du cinéma[26].

À ce titre, il faut souligner la hausse du nombre d'intervenants, de bénéficiaires et de courts métrages réalisés dans le cadre des stages Kourmétraz mis en place par l'association Cinékour en 2024 (en 2024, 18 intervenants contre 9 précédemment, 126 bénéficiaires contre 38 précédemment, et 14 courts métrages réalisés contre 3 précédemment).
De la même façon, la Fête du court métrage, également soutenue par la collectivité, a réalisé un meilleur bilan avec 148 œuvres proposées sur 57 lieux de diffusion pour 4 500 spectateurs sur 7 jours (contre 25 lieux de diffusion et 1 900 spectateurs en 2023).

Le dispositif « Ciné-club », mené par les jeunes en service civique au sein des lycées, affiche de bien meilleurs résultats en 2024 (2 025 spectateurs en 2024 contre 817 spectateurs en 2023).
Au-delà de l'engagement de l'association Unis-Cité porteuse du dispositif, **ces chiffres traduisent un accroissement du nombre d'établissements scolaires participants et l'importance de l'adhésion des équipes encadrantes autant que des lycéens.**

La commission note la poursuite du soutien régional au dispositif « Médiateurs de cinéma » porté par Ciné Festival pour les moins de 25 ans hors temps scolaire. **Afin de mieux apprécier la portée concrète du dispositif, il serait utile de disposer d'éléments plus détaillés sur sa mise en œuvre : salles partenaires, nombre de séances accompagnées, types de films… Ces**

[25] Étude Ipsos/Bayard/Milan et Unique Héritage Média, mars 2022.

[26] Le Monde, 20 octobre 2024, Cinéma à l'école : « L'éducation aux images est un enjeu majeur pour la jeunesse »

données permettraient de mieux évaluer l'impact réel de l'action sur les publics concernés et d'envisager, le cas échéant, des pistes de renforcement.

Pour tous les dispositifs évoqués précédemment, la commission jugerait pertinent de disposer d'éléments sur le contenu et les modalités de formation dispensées aux jeunes médiateurs avant leurs interventions en salle ou en milieu scolaire.

La commission recommande une présentation plus détaillée et différenciée des données par structure et par dispositif. Certains indicateurs agrègent des résultats issus d'initiatives distinctes, ce qui limite la lisibilité des retombées spécifiques et la précision de l'analyse. Une ventilation plus fine permettrait une meilleure compréhension des dynamiques à l'œuvre.

Par ailleurs, la commission juge qu'une évaluation de l'impact et la portée des ateliers et des dispositifs d'éducation à l'image serait bienvenue, et regrette que cela ne soit pas envisageable faute d'informations sur les ateliers d'éducation à l'image menés tout au long de l'année.

De manière générale, la commission encourage la collectivité à faire également le retour sur les initiatives portées par d'autres acteurs et structures associatives du territoire (Festival Écran Jeunes, Festival du film d'aventures, Festival même pas peur, Festival court derrière…).

⇨ Soutien aux événements de rayonnement régional et international

La commission se réjouit de la notable multiplication des événements de valorisation de la filière des industries de l'image soutenus (la Volcano Game Jam, le Festival International du Film de l'Océan Indien et le Festival du Film au Féminin et salon Geekali).
Elle regrette que, s'agissant des salons du jeu vidéo, la dimension « marché » reste encore à structurer, ne disposant pas encore de porteur identifié.
La commission encourage toutefois la collectivité à maintenir et intensifier ses efforts pour la filière des jeux vidéo, particulièrement par le soutien à des initiatives concrètes telles que l'accompagnement d'une délégation réunionnaise à la Gamescom 2024.
Gageons que grâce au travail du comité de filière, les acteurs du secteur des jeux vidéo disposeront de leviers sur mesure en faveur de la montée en compétences ou de la définition et structuration de leurs projets.
Dans l'intervalle, **la commission souligne les efforts de la collectivité en faveur de stratégies adaptées tant aux ambitions des créateurs de jeu vidéo qu'à celles des adeptes du gaming et d'eSport.** Une telle démarche est de bon augure pour l'ancrage de cette filière encore en devenir à l'aune de l'installation de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo.

La collectivité régionale confirme son ambition de **positionner La Réunion en *"chef de file des Industries Culturelles et Créatives dans l'océan Indien"***. Toutefois, la commission suggère de modérer cette formulation afin de prendre pleinement en compte la volonté de rayonnement des territoires insulaires de la zone attachés à leur souveraineté, qui pourraient se montrer sensibles à toute perception de prédominance d'un territoire sur les autres. Il conviendrait dès lors de privilégier un libellé sans connotation hégémonique.

Pour ce qui est du nombre de films qui ont été présentés à des diffuseurs internationaux, **la commission aurait apprécié d'avoir la répartition par entité.** De la même manière, il manque une distinction par format (fiction/documentaire, court/long) afin d'affiner l'évaluation.

Enfin, à la faveur du bilan de Studio Réunion, **la commission aurait apprécié de pouvoir disposer de davantage de données sur la vie des projets après leur financement à l'instar de ce qui a été fait dans l'encadré relatif au film « Marmailles ».** Il serait également instructif de connaître le nombre de courts et longs métrages effectivement réalisés et distribués à l'issue du parcours de création et de production.

LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES

Cette partie du bilan d'activité régional relatif au numérique met en lumière les limites du suivi des recommandations budgétaires. L'accent est mis sur la cybersécurité des entreprises, ce qui est louable étant donné les enjeux de souveraineté numérique qui pèsent sur l'activité économique locale. Mais qu'en est-il des particuliers eux aussi menacés par le piratage numérique ?
Le dispositif Pass numérique ne touche pas un public assez large, et la communication reste marginale. Un effort accru pour inclure les particuliers dans les dispositifs de cybersécurité serait nécessaire au territoire. Enfin, la commission prend acte d'une baisse du niveau de l'investissement du fait du quasi-achèvement du déploiement de la fibre sur le territoire.

	BP 2023		CA 2023		BUDGET RÉALISÉ	BP 2024		CA 2024		BUDGET RÉALISÉ
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		AE/AP	CP	AE/AP	CP	0
Fonct.	1 348 500	1 238 500	1 214 326	807 078	62 %	1 492 000	1 668 872	1 373 207	1 341 866	80 %
Invest.	4 280 000	4 145 000	2 505 981	5 019 568	84 %	4 578 121	3 294 713	3 570 406	2 813 768	85 %
Total	5 628 500	5 383 500	3 720 307	5 826 646		6 070 121	4 963 585	4 943 613	4 155 634	
Evol.	Données non disponibles	Données non disponibles	Par rapport à 2022 +17,7 %	Par rapport à 2023 +59,7 %		Par rapport à 2023 +7,8 %	Par rapport à 2023 - 7,8 %	Par rapport à 2023 + 32,9 %	Par rapport à 2023 - 28,7 %	

Globalement, le niveau de budget réalisé reste en hausse avec un taux de 80 % pour la section fonctionnement et 85 % au titre de l'investissement. Il faut toutefois noter une baisse des crédits de paiement par rapport à 2023 de -28,7 % sans doute liés à la prochaine conclusion du chantier du déploiement de fibre ou au ralentissement du dispositif Pass numérique.

I – Mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique, actualisation et déclinaison du contrat de filière

La signature du contrat de filière devrait être actée à la fin de 1er semestre 2025. Il n'a pas encore été décliné opérationnellement, ceci explique probablement la non inscription de crédits en fonctionnement et investissement.

II – Poursuite de l'aménagement numérique du territoire

Dans le prolongement de ses précédents avis, la commission applaudit la finalisation du quasi-déploiement du THD[27] sur le territoire et son achèvement d'ici fin 2025.
Elle restera attentive cependant à la qualité de la continuité de service assurée par certains opérateurs, étant donné le prochain rachat de SFR[28] et ses conséquences sur le sort de la SRR[29].

III – Soutien à la montée en compétences numériques des organisations et de la population

La commission s'interroge sur la baisse des crédits dans la rubrique fonctionnement, se traduisant par - 99,93 % sur les crédits de paiement et -3,95 % sur les autorisations d'engagement par rapport à 2023. Sur la rubrique investissement, si l'autorisation de programme fait un bond de + 90 %, les crédits de paiement reculent de - 54 % par rapport à 2023.

[27] Très Haut Débit
[28] Société française de radiotéléphone
[29] Société réunionnaise de radiotéléphone

Elle note par ailleurs que le dispositif transitoire d'inclusion numérique n'a démarré qu'en avril 2024. La commission déplore encore et toujours la portée très modeste du dispositif au regard des besoins du territoire.
La commission note enfin avec intérêt le succès confirmé du dispositif Kap numérik.

⇨ Open Data et accessibilité des données

Le portail « L'Open Data de La Réunion » de la Région recense à ce jour 269 jeux de données alimentés par divers acteurs publics de l'Île dont seulement environ 12 % publiés par la collectivité régionale. **La commission estime que la Région pourrait être davantage proactive dans l'alimentation de cette base de données, en particulier celui des industries de l'image pour lequel le dernier jeu de données date de 2021.** De même, le panel de secteurs représentés manque d'exhaustivité comme celui des aides aux associations qui reste insuffisant.

Cependant, les initiatives comme les hackathons et le développement attendu de portails Open Data par trois EPCI[30] sont toutefois encourageantes.

⇨ Pass numérique et inclusion numérique

Le Pass numérique a bénéficié à 1 442 personnes contre 827 personnes en 2023. **Le bilan budgétaire afférant à ce dispositif interroge la commission lorsqu'elle le compare à celui de l'année précédente. On constate en effet une hausse des crédits de paiement de + 41 % en fonctionnement et une absence totale d'investissements** (fonctionnement : AE 150 000 € et CP 65 976 € en 2024 contre AE 167 500 € et CP 46 679 € en 2023, soit -10 % en AE et +41 % en CP ; Investissement : AP 100 000 € et CP 0 € contre AP 0 € et CP 0 €).

La commission réitère son souhait de plus de transparence dans la budgétisation de ce dispositif. Elle souhaite qu'il soit davantage profitable aux Réunionnaises et Réunionnais eu égard des données préoccupantes sur le niveau d'illectronisme localement[31]. À la suite de la mise en liquidation de la société #APTIC[32], la nouvelle version du dispositif Pass numérique en cours de conception envisage encore de faire appel à des structures de médiation numérique.

La commission espère qu'à la faveur de la mise en place du nouveau dispositif, le bassin Est de l'île bénéficiera de davantage de structures aidantes parmi la petite trentaine de structures existantes[33] (aucune structure entre Saint-Benoît et Saint-Joseph notamment). Enfin, elle déplore le manque de coordination entre collectivités et les instances ressources de la cohésion sociale qui nuit à l'efficacité des actions de la démarche. À noter que la dernière étude de l'Observatoire du Numérique révèle que 16 % des Réunionnais sont en situation d'illectronisme, avec seulement 4 % de bénéficiaires du Pass numérique.

La proposition de la commission :

- **la création d'un fonds participatif** impliquant des partenaires publics et privés (CAF, banques, CGSS, etc.) afin d'étendre le portage du dispositif sur tout le territoire et par plusieurs opérateurs afin de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires sans toutefois faire porter tout le poids financier par la collectivité régionale,
- **une campagne de communication renforcée et adaptée à destination des publics en situation d'illectronisme** afin de mieux faire connaître le dispositif.

---

30 Établissements Public de Coopération Intercommunale

31 Selon l'Insee Réunion de 2019 et 2023 https://www.insee.fr/fr/statistiques/7636058https://www.insee.fr/fr/statistiques/4173254

32 Liquidation de la SCIC APTIC le 16 janvier 2024, coopérative choisie par l'É pour la gestion des chéquiers du Pass numérique

33 Cf. la carte existante sur le site de la Région Réunion recensant les structures Pass Numérique labellisées : https://regionreunion.com/IMG/pdf/carte_me_diateurs.pdf

⇨ Cybersécurité

Cyber Réunion, avec ses 6 salariés, se concentre exclusivement sur les entreprises. La commission regrette qu'aucun dispositif ne soit prévu pour le grand public, ce qui limite l'impact des actions régionales.

La proposition de la commission :

Au regard des besoins du territoire, tant par le nombre de personnes en situation d'illectronisme que par les particuliers peu familiarisés aux usages numériques, il apparaît indiqué que la collectivité étende son action régionale à un public plus large, afin de renforcer l'inclusion numérique et de contribuer pleinement à la souveraineté numérique de La Réunion et ainsi renforcer la capacité de tout à chacun à protéger ses données.

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

C C E E
La Réunion

AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

Le rapport égalité Femmes – Hommes 2024

Adopté en Assemblée plénière du 24 juin 2025

REGION REUNION

73 boulevard du Chaudron – 97400 SAINT-DENIS – Île de La Réunion
Tel : 02 62 41 44 12 – Courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr – Site internet : www.ccee.re

Le CCEE, via ses commissions « Égalités des chances » et « Audiovisuel et numérique », a pris connaissance du rapport Égalité Femmes et Hommes de l'exercice 2024 de la Région Réunion et formule les observations suivantes :

En ce qui concerne le fonctionnement interne de la collectivité, les femmes représentent 40 % de l'effectif. Toutefois, elles demeurent sous-représentées aux postes de direction et un écart de rémunération entre les femmes et les hommes subsiste. Peut-être qu'une solution pour parvenir à la parité dans ces corps fortement masculinisés serait d'initier une promotion interne des femmes pour rattraper le nombre d'hommes (en 2024, 0 femme promue dans les grades de technicien et d'agent de maîtrise alors que le corps promouvable de femmes représente pour le premier 48/268 et 156/592).

Le CCEE note avec satisfaction que l'index égalité femmes-hommes atteint 89/100 au sein de la collectivité. Ce résultat dépasse nettement le seuil minimal fixé à 75/100, traduisant ainsi les efforts engagés en la matière.

Il est également précisé que les femmes recourent plus fréquemment au télétravail, tout en étant moins représentées dans les métiers techniques qui, de fait, offrent peu de possibilités de télétravail. À ce propos, il est important de veiller aux conditions dans lesquelles s'effectue ce télétravail, avec une vigilance accrue pour les femmes. Cette vigilance ne doit pas consister en une surveillance/contrôle (qui risquerait d'être une violence de plus) mais dans un suivi du télétravail en tant qu'indicateur de suivi de carrière. Il s'agirait de veiller à ce que le télétravail ne constitue pas un frein de plus dans l'avancement des femmes, comme le regrette le Haut Conseil à l'Égalité dans son rapport de 2023). Bien que les formations proposées à l'ensemble des agents de la collectivité afin de favoriser une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle constitue une politique pertinente, à terme, celle-ci doit être renforcée par une politique de promotion interne vigilante au genre et à la distribution du télétravail.

S'agissant des champs d'actions obligatoires de la collectivité régionale, notamment dans le **domaine de l'éducation**, le CCEE souhaite aussi inviter la collectivité à initier des démarches d'émancipation et d'accompagnement des hommes vers une meilleure prise en charge de leur santé mentale. En effet, si protéger les femmes de la violence est une mesure d'urgence, une mesure de fond est indispensable pour émanciper tous les genres. De la même manière que des maisons de femmes visent à protéger les femmes de la violence, des initiatives (justice restaurative, accompagnement psychologique des hommes auteurs de violence) peuvent également être promues dans le champ de l'éducation et de la prise en charge des violences, harcèlements sexistes et sexuels (VHSS).

Le CCEE salue l'initiative de la collectivité visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers son programme de lutte contre la précarité menstruelle et la distribution de protections périodiques gratuites. Toutefois, des travaux récents montrent que la rupture d'égalité entre filles et garçons intervient très tôt, dès l'école primaire (qui n'est pas le champ de compétence de la Région). Aussi, la promotion des programmes d'éducation populaire dirigés vers des publics d'âge scolaire peut constituer un levier pour plus de justice de genre et agir au plus près de ce qui cause la rupture d'égalité.

En complément de l'arrivée de l'EVARS (Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle) à la rentrée scolaire 2025 dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée, le CCEE recommande de renforcer la sensibilisation des lycéens à l'égalité filles-garçons. Cela pourrait passer par exemple, par l'implication du CAVL (Conseil Académique de la Vie Lycéenne), le financement d'appels à projets encourageant les initiatives portées par les jeunes en faveur de l'égalité ainsi que par l'inclusion d'un dispositif spécifique dans la formation des délégués de classe.

La valorisation des réussites pourrait se traduire par la création d'un concours ou d'un prix d'initiative lycéenne dans les domaines tels que l'entrepreneuriat, l'engagement social, l'innovation, la santé.

En matière d'orientation et de formation professionnelle, le CCEE se réjouit de l'émergence d'initiatives comme *Sekuri'elles*, qui visent à accroître la présence des femmes dans des filières dites peu féminisées.

Pour viser une véritable égalité entre les femmes et les hommes, il est fondamental d'encourager davantage l'orientation des femmes dans des filières où elles restent sous-représentées afin de briser les stéréotypes de genre et d'offrir des opportunités équitables dans tous les domaines. Cela pourrait se traduire par la mise en place de bourses, de dispositifs de financements spécifiques ou encore la constitution de réseaux de soutien.
Dans cette optique de faire évoluer les représentations autour de la place des femmes dans le milieu professionnel, il conviendrait de :

- veiller à la parité dans les métiers émergents, notamment les domaines du numérique, de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité ;
- encourager les femmes à intégrer des filières scientifiques et techniques (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) ;
- valoriser l'accès des hommes aux métiers du soin, de la santé et du social, souvent perçus comme des secteurs « féminins » ;
- former les femmes et les hommes aux compétences en gestion, leadership, négociation et prise de décision dans les domaines de l'entrepreneuriat ;
- renforcer les actions de formation autour de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité au sein des entreprises et des institutions.

Le tissu économique réunionnais reste marqué par une faible représentation des femmes, comme le souligne le rapport produit par la collectivité régionale. Les femmes sont encore peu nombreuses parmi les chefs d'entreprise. La Région espère inverser cette tendance grâce à des dispositifs comme le PAREF (Plan d'Actions Régional en faveur de l'Entrepreneuriat Féminin) - salué par le CCEE - qui vise à soutenir et encourager l'entrepreneuriat au féminin.

L'exclusion **numérique** est un sujet qui pose question quand il s'agit de rendre compte de l'égalité femmes-hommes à la Région Réunion. Le rapport fait état que 67 % des bénéficiaires du *Pass numérique* sont des femmes, ce qui constitue une avancée notable pour leur inclusion. Pour autant, compte tenu du niveau d'illectronisme à La Réunion (16 % de Réunionnais)[34], il est impératif d'étendre le dispositif au plus grand nombre et d'élargir en conséquence la communication.

S'agissant du dispositif *Kap numérik* qui a permis d'accompagner 46% de femmes cheffes d'entreprise, il serait opportun, d'ici à 2026, de développer une communication plus ciblée pour toucher un nombre encore plus important de femmes.
Dans ce champ, le CCEE suggère en outre :

- la création d'un réseau « Ambassadrices du Numérique » pour mettre en lumière les parcours de Réunionnaises réussissant dans la tech afin d'inspirer et de démystifier les métiers du numérique. Ce réseau se concrétiserait par le biais d'outils incitatifs et pédagogiques (webconférences mensuelles et portraits vidéos partagés sur les réseaux sociaux et magazines audiovisuels régionaux, et à l'occasion de rencontres organisées dans les lycées) ;

[34] Selon l'Insee Réunion de 2019 et 2023 https://www.insee.fr/fr/statistiques/7636058https://www.insee.fr/fr/statistiques/4173254

- le renforcement du soutien régional aux tiers-lieux qui proposent des actions dédiées à l'inclusion numérique des femmes ;
- l'instauration d'indicateurs de parité dans le numérique, intégrés aux dispositifs de reporting RSE[35] et aux tableaux de bord de suivi sectoriels régionaux afin d'inciter les entreprises à mesurer et publier chaque année par le biais d'appels à projets régionaux et dans le cadre du Label Lucie 26000[36], à savoir : le pourcentage de femmes formées aux outils numériques, le taux de recrutement de cadres technologiques féminins et la proportion de dirigeantes issues du secteur digital.

S'agissant de la filière des industries de l'image, le CCEE salue les efforts de la collectivité en matière respect de la parité dans la gestion et l'attribution des aides issues du fonds de soutien sur la plupart des dispositifs. Il souscrit aux perspectives d'évolution envisagées pour remédier aux données encore peu satisfaisantes, spécifiquement aux étapes de préproduction et de production. Il propose d'intégrer des indicateurs relatifs à la parité et au nombre d'actions de sensibilisation au sein même du tableau de bord de suivi sectoriel afin de suivre et valoriser les progrès réalisés en corrélation avec les investissements de la collectivité.

Des recommandations du Haut Conseil à l'Égalité préconisent d'imposer des quotas pour améliorer l'accès des femmes aux financements. Le débat reste ouvert entre l'efficacité de telles mesures contraignantes et celle de dispositifs incitatifs comme l'attribution de bonus.

Dans cette dynamique, le CCEE suggère de :

- créer un dispositif de formation technique spécifiquement destinée aux femmes en finançant des ateliers spécialisés (son, montage, effets spéciaux…) réservés à au moins 50 % de candidates féminines, en partenariat avec des écoles nationales de cinéma,
- s'inspirer du programme « Fis Eireann/Screen Ireland » en Irlande : en 2017, son engagement en faveur de l'égalité des sexes a été reconnu à l'échelle nationale et internationale. 70 % de leurs courts métrages financés dans le cadre des programmes Short Stories et Frameworks ont en effet été réalisés par des réalisatrices, contribuant à une augmentation de 30 % de la présence féminine dans les équipes techniques[37].
- s'appuyer sur les dispositifs déjà existants comme par exemple ceux mis en place par le collectif 50/50 auquel adhèrent plusieurs festivals locaux.

En matière d'aménagement du territoire, il est précisé que les espaces publics sont peu adaptés aux besoins des femmes qui constituent 98% des familles monoparentales. À partir de ce constat, une révision du SAR a permis d'orienter l'aménagement du territoire vers une meilleure prise en compte de ces enjeux. le CCEE rappelle que des travaux de thèse (financés par la Région) s'intéressent à ces thématiques et pourrait faire gagner l'institution en réflexivité.

---

[35] Responsabilité Sociétale des Entreprises définie par la Commission Européenne désigne schématiquement, la prise en compte par les entreprises, sur une base volontaire des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités et dans leurs relations avec les parties prenantes.

[36] Le référentiel LUCIE 26000 est une déclinaison pratique et pragmatique de la norme ISO 26000 pour les organisations. Il a pour objectif d'aider les organisations, quelles qu'elles soient, à s'approprier les différentes thématiques de la responsabilité sociétale : https://www.labellucie.com/referentiel-lucie-26000

[37] En tant qu'agence nationale de l'industrie irlandaise du cinéma, de la télévision, de l'animation et du documentaire, Fís Éireann/Screen Ireland est le partenaire créatif du secteur, investissant dans le talent, la créativité et l'entreprise. Elle a établi un plan en 6 points sur l'égalité des sexes publié en décembre 2015 : https://www.screenireland.ie/about/gender

Pour conclure :

La Région Réunion affirme son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Si des actions significatives ont été engagées, des efforts restent à poursuivre dans plusieurs secteurs pour lutter efficacement contre les stéréotypes de genre. L'accès aux formations et aux emplois doit être assuré de manière équitable pour toutes et tous, tant au sein de la collectivité régionale qu'à l'échelle du territoire. La collectivité se doit, à ce titre, d'être exemplaire, notamment à travers l'atteinte de l'égalité salariale.

Rappel des propositions du CCEE

- **Fonctionnement interne de la collectivité**
  - Initier une promotion interne des femmes pour rattraper le nombre d'hommes dans les grades sous-représentés
  - Mettre en place une politique de promotion interne vigilante au genre et à la distribution du télétravail
  - Veiller à ce que le télétravail ne constitue pas un frein dans l'avancement des femmes (suivi de carrière)

- **Éducation et accompagnement**
  - Initier des démarches d'émancipation et d'accompagnement des hommes vers une meilleure prise en charge de leur santé mentale
  - Promouvoir des initiatives de justice restaurative et d'accompagnement psychologique des hommes auteurs de violence
  - Promouvoir des programmes d'éducation populaire dirigés vers les publics d'âge scolaire pour agir sur les causes précoces des inégalités de genre
  - Renforcer la sensibilisation des lycéens à l'égalité filles-garçons :
    - Impliquer le CAVL
    - Financer des appels à projets portés par les jeunes
    - Intégrer un dispositif spécifique dans la formation des délégués de classe
    - Créer un concours ou prix d'initiative lycéenne dans des domaines tels que l'entrepreneuriat, l'engagement social, l'innovation, la santé pour valoriser les réussites

- **Formation et orientation professionnelle**
  - Encourager l'orientation des femmes vers les filières sous-représentées
    - Mettre en place des bourses, dispositifs de financement spécifiques et réseaux de soutien pour les femmes
  - Faire évoluer les représentations autour de la place des femmes dans le milieu professionnel
    - Veiller à la parité dans les métiers émergents : numérique, IA, cybersécurité
    - Valoriser l'accès des hommes aux métiers du soin, de la santé et du social
    - Former femmes et hommes aux compétences en gestion, leadership, négociation, prise de décision
    - Renforcer les actions de formation contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité en entreprise et dans les institutions

- **Économie et entrepreneuriat**
  - Poursuivre et renforcer le PAREF pour encourager l'entrepreneuriat féminin.

- **Numérique et inclusion digitale**
  - **Créer un ré**seau « Ambassadrices du Numérique » pour mettre en lumière les parcours de Réunionnaises dans les métiers du numérique et inspirer les jeunes générations
  - Renforcer le soutien régional aux tiers-lieux qui proposent des actions d'inclusion numérique des femmes
  - **Développer une communication plus ciblée auprès des femmes pour accroître leur participation aux dispositifs numériques (ex. Kap numérik)**
  - Intégrer des indices de parité dans le numérique dans l**es tableaux de bord régionaux et les dispositifs RSE (ex. pourcentage de femmes formées, taux de recrutement de cadres féminins, dirigeantes dans le digital)**
- **Industries de l'image**
  - **Intégrer d**es indicateurs de parité et d'actions de sensibilisation dans les outils de suivi sectoriels du fonds de soutien à la production audiovisuelle
  - Créer des formations techniques ciblées pour les femmes (montage, son, VFX…), avec un quota de 50 % minimum de participantes
  - S'inspirer d'initiatives européennes telles que Screen Ireland, en promouvant un taux élevé de productions réalisées par des femmes
  - S'appuyer sur des dynamiques locales comme le collectif 50/50 et in**citer les festivals régionaux à y adhérer**
- **Aménagement du territoire**
  - Adapter les espaces publics aux besoins spécifiques des femmes, en particulier celles à la tête de familles monoparentales
  - S'appuyer sur les résultats des travaux de thèse financés par la Région pour améliorer la prise en compte des enjeux de genre dans l'aménagement du territoire
- **Objectifs transversaux**
  - Assurer l'égalité d'accès aux formations et aux emplois pour toutes et tous, au sein de la collectivité comme à l'échelle territoriale
  - Être exemplaire en matière d'égalité salariale

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

CCEE
La Réunion

AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

Le rapport du développement durable pour l'exercice 2024

Adopté en Assemblée plénière du 24 juin 2025

REGION REUNION

73 boulevard du Chaudron – 97400 SAINT-DENIS – Île de La Réunion
Tel : 02 62 41 44 12 – Courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr – Site internet : www.ccee.re

Le CCEE a pris connaissance de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Région Réunion au titre de l'année 2024, tel que prévu par la loi « Grenelle 2 » et le décret n°2011-687.

La commission « Cadre de vie et développement territorial durable », salue l'approche méthodologique renforcée adoptée pour ce rapport, en particulier l'intégration des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) comme grille de lecture transversale des politiques publiques, ainsi que l'introduction d'un budget vert, couvrant 60 % des dépenses d'investissement, qui constitue une avancée notable pour objectiver les impacts environnementaux de l'action régionale. L'analyse met en évidence un effort de cohérence entre les orientations stratégiques (SAR, PPE, PRPGD, SRCAE...) et les engagements internationaux en matière de transition écologique.

Plusieurs initiatives méritent d'être soulignées : la programmation de 232 M€ de crédits FEDER fléchés vers la transition écologique, la mise en œuvre du Plan Solaire Régional, le développement du projet « lycées verts », ou encore l'amorce d'une trajectoire vers l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. Dans ce cadre, une étape importante a été franchie avec l'évolution vers un mix électrique intégralement renouvelable dès 2024, conformément aux objectifs portés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

La ventilation des dépenses fait toutefois apparaître des déséquilibres préoccupants entre les différentes finalités. Si 242 M€ sont consacrés à la cohésion sociale, seulement 3,6 M€ le sont à la lutte contre le changement climatique et 10 M€ à la biodiversité. La commission regrette que les postes budgétaires directement liés à l'atténuation du changement climatique restent encore très marginaux au regard des ambitions stratégiques affichées par la collectivité et des besoins de La Réunion, qui demeure particulièrement vulnérable aux effets du dérèglement climatique.

L'implication citoyenne constitue un autre point positif relevé par la commission, notamment à travers le recours à une convention citoyenne dans le cadre de la révision du SAR. Elle salue également les efforts d'exemplarité interne engagés par la collectivité, qu'il s'agisse de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine régional, de la mise en œuvre du SPASER[38] ou de la structuration du télétravail. Elle encourage cependant à aller plus loin dans la participation des acteurs locaux, en renforçant le dialogue avec les jeunes, les associations et les habitants des territoires prioritaires.

Au regard de ces éléments, la commission recommande d'intensifier l'effort budgétaire en faveur des actions directement liées à la neutralité carbone et à la préservation de la biodiversité. Elle encourage également à décliner de manière plus opérationnelle les grands objectifs stratégiques dans chaque secteur d'intervention, en particulier ceux relatifs à la mobilité, à l'aménagement du territoire et au soutien aux filières durables. Enfin, elle insiste sur la nécessité de mieux documenter les résultats qualitatifs des dispositifs mis en œuvre, afin d'en évaluer l'impact réel sur les populations concernées et les écosystèmes fragiles de l'île.

[38] Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

CCEE
La Réunion

AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

Le budget 2024 – Compte de gestion

Adopté en Assemblée plénière du 24 juin 2025

---

73 boulevard du Chaudron – 97400 SAINT-DENIS – Île de La Réunion
Tel : 02 62 41 44 12 – Courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr – Site internet : www.ccee.re

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du rapport « Budget 2024 – Compte de gestion.

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

C C E E
La Réunion

AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

Le budget 2025 – Budget principal , annexes et autonomes / Affectation du résultat 2025

Adopté en Assemblée plénière du 24 juin 2025

REGION REUNION

73 boulevard du Chaudron – 97400 SAINT-DENIS – Île de La Réunion
Tel : 02 62 41 44 12 – Courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr – Site internet : www.ccee.re

Le Conseil de la culture, de l’éducation et de l’environnement prend acte du rapport « Le budget 2025 – Budget principal , annexes et autonomes / Affectation du résultat 2025 ».

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

CCEE
La Réunion

AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

Le budget 2025 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2025

Adopté en Assemblée plénière du 24 juin 2025

REGION REUNION

73 boulevard du Chaudron – 97400 SAINT-DENIS – Île de La Réunion
Tel : 02 62 41 44 12 – Courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr – Site internet : www.ccee.re

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du rapport « Le budget 2025 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2025 ».

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

C C E E
La Réunion

AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

Le rapport du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)

Adopté en Assemblée plénière du 24 juin 2025

REGION REUNION

73 boulevard du Chaudron – 97400 SAINT-DENIS – Île de La Réunion
Tel : 02 62 41 44 12 – Courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr – Site internet : www.ccee.re

Le CCEE via sa commission « Égalités des chances » a pris connaissance du rapport Égalité Femmes et Hommes de l'exercice 2024 de la Région Réunion et formule les observations suivantes :

Ayant été invité à participer à la phase de construction du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), le CCEE a largement répondu présent. En guise d'introduction**, il souhaite souligner la qualité de la concertation régionale organisée sous forme d'ateliers participatifs dans les différentes microrégions**. Celle-ci a débuté par un diagnostic conduisant à un plan d'actions dans un schéma de gouvernance clairement établi. Elle a permis de rassembler 200 participants venus des horizons variés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) qui ont nourri les réflexions des comités technique et de pilotage du SRESRI en construction. **L'actuel document reflète la qualité et le sérieux des échanges qui sont à la hauteur des enjeux qui sont ceux de l'ESRI pour l'avenir de notre territoire**.

Observations générales

À la lecture du SRESRI, **la première remarque qui s'impose porte sur l'élargissement de l'ambition en comparaison avec le précédent SEFORRE**[39] dont les axes prioritaires demeuraient assez généraux (favoriser la réussite des étudiants ; répondre aux défis du territoire, accroître l'ouverture de l'ESRI**).** L'actuelle stratégie a su intégrer dès son élaboration les 4 priorités régionales que constituent les objectifs de souveraineté alimentaire, sanitaire, énergétique et numérique. C'est sur la base de ces quatre priorités que quatre enjeux ont été précisés, enjeux majeurs qui structurent l'ensemble du document, à savoir :

- faire de La Réunion une terre de progrès social et économique ;
- rendre favorables les conditions d'accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous ;
- renforcer le rayonnement de La Réunion à l'international ;
- piloter l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Une fois identifiés, ces enjeux ont été déclinés en orientations stratégiques, elles-mêmes structurées en grands axes puis en plan d'actions. Si ce formalisme peut apparaître lourd avec au final **12 grands axes et 38 actions** détaillées, il permet de **couvrir l'ensemble du spectre des enjeux du territoire et de s'assurer de leur future mise en œuvre opérationnelle**.

Sans entrer dans un commentaire fouillé des 38 actions, retenons que **certaines actions appelleront des moyens importants dont l'affectation n'est pas toujours assurée car dépendante de politiques nationales, notamment budgétaires**. À titre d'exemple, « compléter l'offre de formation » (p. 120), « accueillir des formations d'excellence » (p. 122) ou encore « créer une allocation étudiante ciblée » (p. 138) demeurent des objectifs louables mais dont la mise en œuvre effective dépendra de financements arbitrés annuellement à Bercy dans le cadre d'une loi de finance et des marges de manœuvre budgétaire de la collectivité qui s'en suivent. S'agissant par ailleurs de l'allocation spécifique destinée aux étudiant.e.s en doctorat, le CCEE rappelle l'inégalité de traitement entre celles et ceux qui bénéficient d'un contrat doctoral (financement État) et les autres qui bénéficient d'une allocation régionale de recherche (financement Région/FEDER), ce dernier financement ne garantissant pas l'acquisition de droits sociaux après la thèse. La commission formule le vœu qu'une réflexion approfondie avec toutes les parties prenantes soit lancée afin de « transformer » ces allocations vers des contrats respectueux des droits du travail.

[39] **S**chéma régional de l'**e**nseignement et des **fo**rmations supérieurs, et de la **r**echerche de La **R**éunion

La seconde remarque porte **sur le schéma de gouvernance** dont la **structuration particulièrement élaborée est une fois encore à la hauteur des enjeux de la stratégie.** La future gouvernance du SRESRI devra en effet assurer trois grandes missions : la première de nature stratégique, la seconde de nature technique et la dernière orientée vers la coordination et la concertation avec les acteurs.

Les missions techniques et de coordination apparaissent en effet indispensables au déploiement effectif de la stratégie et au suivi des actions et **le CCEE félicite de la création annoncée (p. 177) d'un futur Observatoire de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui sera le véhicule de cette ambition de suivi**. Notre territoire - comme beaucoup d'autres territoires de la République - a connu trop d'exercices stratégiques dépourvus d'outils de suivi des actions, les acteurs perdant parfois de vue la stratégie au fil du temps…
Quant à la mission stratégique de la gouvernance qui doit se saisir de l'ensemble des questions liées à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, elle appelle le commentaire qui suit. **« Veiller à la cohérence des plans, programmes et schémas »** - pour reprendre les mots du rapport (p. 176) - constitue un objectif certainement louable mais qui **appellera des moyens et une logistique considérable qu'il faudra assurer tout au long du déploiement desdites stratégies territoriales** dont le nombre est croissant ces dernières années. Si les stratégies territoriales « font système » de façon assez évidente (SRESRI/SRDEII, SLERSI/SAR…), la complexité des interactions qu'elles établissent entre elles peut conduire à perdre de vue la stratégie d'ensemble qui, pour tenir ses promesses, devra faire adhérer l'ensemble des acteurs du territoire, à commencer par l'ensemble des citoyens.
Cette adhésion passera sans doute par une simplification ou à tout le moins une clarification du schéma de gouvernance de plus haut niveau pour garantir « la cohérence des plans, programmes et schémas ». En effet, **la déclinaison des systèmes en multiples stratégies territoriales et sigles** (SRESRI, SLESR, S3-S5, SRDEII, CPRDFOP, SRFSS, SAR, SREA, etc.)[40] **comporte des risques de confusion susceptibles d'éloigner le citoyen des débats essentiels sur l'avenir de son propre territoire.**

<u>Observations et préconisations sur les actions</u>

Action 12 : ***Concevoir et mettre en œuvre la stratégie de développement de l'habitat étudiant***

Dans le cadre du développement d'un enseignement supérieur inclusif et d'une recherche ancrée dans les réalités territoriales, la commission recommande d'**intégrer au SRESRI un appui aux projets de cohabitation intergénérationnelle et solidaire.** Ce modèle d'habitat partagé, déjà identifié dans le Schéma Territorial de la Vie Étudiante (STVE) comme une piste à développer, permettrait à des étudiants voire à de jeunes chercheurs de se loger à moindre coût tout en apportant une présence bienveillante et un soutien à des personnes âgées. Il constituerait une réponse innovante et inclusive aux enjeux sociaux, économiques et culturels de La Réunion, tout en s'inscrivant dans une logique d'économie de proximité et de solidarité active. Il pourrait être également un terrain d'innovation sociale pertinent pour La Réunion, à encourager via la recherche-action, les expérimentations territoriales et les partenariats entre établissements d'enseignement supérieur, acteurs associatifs et collectivités territoriales.

[40] Schéma local d'enseignement supérieur et de recherche (SLESR), Stratégie de spécialisation intelligente pour le développement social et soutenable (S3-S5), Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS), Schéma d'aménagement régional (SAR), Schéma régional d'enseignement artistique (SREA)

Actions 26 : ***Accompagnement stratégique pour la recherche en LSHS***

La commission questionne le regroupement des Lettres et des Sciences Humaines et Sociales. Si les sciences sociales constituent effectivement le parent pauvre des sciences à l'Université de La Réunion**, il n'est pas garanti que les regrouper au sein d'un vocable LSHS participe de leur plus grande visibilité, ni qu'une gouvernance commune soit respectueuse de leurs spécificités.** Il est à noter que la stratégie S3/S5 a bien compris que les sciences sociales participent à l'empouvoirement des populations. Aussi, impulser la recherche en ce sens est indispensable. En revanche, il est important de veiller à une approche plus fine des disciplines pour penser la recherche capable d'encapaciter le territoire. Rappelons qu'il existe un découpage des sections universitaires (CNU) et qu'il peut être intéressant de le respecter.

Pour conclure, le CCEE tient à souligner l'utilité du chronogramme fourni par la collectivité en annexe. Elle souhaiterait enfin que les moyens nécessaires pour assurer la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des travaux du SRESRI soient précisés, la fiche 38 visant cet objectif n'étant pas renseignée. Il s'agirait en effet de tirer les leçons d'une absence de suivi du SEFORRE qui a grandement nui à son déploiement territorial.